



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
générale
des patrimoines

Patrimoines

Actions européennes
et internationales

Bilan 2018 / 2019



Le département des affaires européennes et internationales, de la direction générale des patrimoines, **coordonne**, en liaison avec le secrétariat général, les actions européennes et internationales de la direction générale. Il **promeut** la diversité culturelle et le dialogue interculturel, **participe** à la construction de l'Europe des patrimoines et **favorise** le rayonnement de la France en matière architecturale et patrimoniale...



Illustration de la couverture

Universa ac navigabilis totius terrarum orbis descriptio

Andreas Homem, Anvers, 1559.

Manuscrit enluminé sur parchemin, 10 feuilles de 60 x 75 cm environ

BnF, département des Cartes et Plans, CPL GE CC-2719 (RES)

© Bibliothèque nationale de France

http://expositions.bnf.fr/marine/grand/por_070.htm

Introduction

Les priorités internationales et européennes du ministère de la Culture concernent notamment le renforcement de la diversité culturelle, la construction de l'Europe de la culture, la diffusion des industries culturelles à l'international ainsi que l'accueil des professionnels étrangers. Elles constituent le cadre des actions développées par la direction générale des Patrimoines en 2018 et 2019.

L'intervention de la direction générale des Patrimoines (DGP), issue de la restructuration du 17 novembre 2009, a permis de rationaliser, de consolider et de développer l'action internationale et européenne des patrimoines.

Cette action comporte deux volets : un volet international et un volet européen.

Volet international :

Elle se concentre sur un nombre raisonnable de projets pour éviter un saupoudrage et rendre ses actions lisibles. Ces projets font l'objet de conventions financières ou sont intégrés dans des conventions signées par le ministère de la Culture, en accord avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, avec des organisations internationales et européennes (UNESCO, Conseil de l'Europe, ICCROM, Relais Culture Europe notamment), ou encore avec des ministères de la culture étrangers.

Le ministère de la Culture (DGP) a dû prendre en compte dans son domaine de compétence un certain nombre de nouveaux enjeux internationaux patrimoniaux : l'ouverture des marchés internationaux, la connaissance des pratiques des autres pays, l'apparition d'une nouvelle diversité culturelle notamment en Asie et en Afrique, la multiplication des catastrophes naturelles (Haïti) et la reconstruction post-conflit (Mali, Birmanie). Il participe aux réflexions menées sur la gestion du patrimoine dans les terribles conflits civils en Syrie et en Irak. Il intervient également sur les effets des politiques de l'OMC sur les politiques patrimoniales nationales et de la réglementation européenne ; l'émergence et la consolidation des politiques architecturales de la Chine et de l'Inde notamment sont à prendre en compte dans la conduite de nos politiques patrimoniales nationales. Ces enjeux et impératifs internationaux guident les actions mises en œuvre.

Cette politique favorise la valorisation des savoir-faire des professionnels des patrimoines et des architectes.

Elle accorde du fait de l'accroissement des demandes des acteurs patrimoniaux une place de plus en plus grande à la procédure d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (Convention de 1972) et sur celles du patrimoine culturel immatériel (Convention de 2003). Notons que le champ patrimonial ne fait pas partie du périmètre de compétence de l'Institut français (Décret de 2011) à la différence de l'architecture et de l'urbanisme.

L'année 2018 a été marquée par les terribles destructions opérées sur les patrimoines de Syrie et d'Irak mais aussi du Yémen, de Libye et les attentats en Tunisie. Deux catastrophes naturelles majeures ont également détruit les patrimoines du Népal et de Vanuatu.

La direction générale des Patrimoines a été sollicitée pour sensibiliser et valoriser le patrimoine de ces pays en guerre ou victimes de cataclysmes majeurs.

L'année 2019 a été marquée par plusieurs actions en faveur du Patrimoine du Proche et Moyen-Orient avec la mise en œuvre des projets soutenus par la France par le fonds ALIPH en Syrie, en Irak, au Yémen et en Lybie et l'enrichissement de la série Patrimoine du Proche-Orient du site internet Grands Sites Archéologiques avec notamment les sites en danger.

Le Comité Archéologie et patrimoine présidé par Nicolas Grimal, membre de l'Institut, s'est réuni à deux reprises.

Volet européen :

Les patrimoines et l'architecture se situent au croisement de plusieurs politiques et programmes européens et n'ont que très rarement bénéficié d'une approche globale. La direction générale des Patrimoines encourage un processus de réflexion qui favorise les échanges en développant une vision commune de l'Europe. Elle permet ainsi de susciter des financements pour ces secteurs.

Grâce aux financements de l'Union européenne et à la capacité d'expertise du Conseil de l'Europe, les réseaux européens se sont développés ces dernières années, et ils constituent des outils essentiels pour la

pérennité des actions de coopération. Pour autant, le patrimoine est peu visible en tant que discipline propre dans les textes des programmes européens. On notera un groupe de travail européen de la Commission sur la Mobilité des collections des musées et le développement du projet de bibliothèque numérique Europeana intéressant les archives à fort enjeu.

Par ailleurs la transposition en droit national des directives européennes modifie considérablement le champ patrimonial au niveau des professions réglementées et des normes s'appliquant aux secteurs du patrimoine, des musées, des archives et de l'architecture. Les conventions européennes du Conseil de l'Europe sont complémentaires de ces directives et restent trop souvent méconnues.

2018 a été proclamée Année européenne du patrimoine et le DAEI a été chargé de coordonner les actions mises en œuvre au niveau national. Cette labellisation avait pour objectif de valoriser la place du patrimoine en France et en Europe et de renforcer le lien entre l'Union européenne et les citoyens par la reconnaissance et la mise en lumière des activités patrimoniales.

En 2018 le DAEI s'est également vu attribuer le programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe géré jusqu'alors par le Secrétariat général. Elle a souhaité donner un nouvel élan à ce programme en accompagnant au plus près les porteurs de projet et en lui donnant une nouvelle visibilité.

Le ministère de la Culture suit de près les négociations en cours des nouveaux programmes pour la période 2014-2020. Les programmes Média et Culture sont fusionnés en un seul et même programme : Europe Créative.

Bruno Favel
Chef du département
des affaires européennes
et internationales



Table des matières

I - Diversité culturelle et expertise technique.....	11
1 Actions multilatérales.....	11
UNESCO.....	11
Convention de la Haye de 1954 et son premier et deuxième protocole sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé :.....	11
Convention de l'UNESCO de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels.....	12
Convention de 1972 de l'UNESCO sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel.....	12
Réunion du Comité du patrimoine mondial à Manama (Bahreïn).....	12
Ensemble urbain historique de Nîmes.....	13
Sites funéraires et mémoriels de la Première guerre mondiale (front ouest) et réflexion sur les sites de mémoires liés à des conflits récents.....	13
Réunion du Comité du patrimoine mondial à Bakou (Azerbaïdjan).....	14
Convention de l'UNESCO de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique.....	15
Convention de 2003 pour la sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel.....	16
Programme Mémoire du Monde.....	17
Convention France-Unesco.....	18
ALIPH.....	20
ICOMOS International.....	20
ICOMOS France.....	21
Le Centre International d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM).....	22
ICOM International.....	24
Francophonie.....	25
Accord France – Canada.....	27
2 Actions bilatérales.....	27
Proche et Moyen-Orient.....	27
Afrique subsaharienne et Océan indien.....	34
Asie.....	36
Amérique Latine.....	41
II - Construction de l'Europe des patrimoines.....	43
1 Coopération multilatérale.....	43
Commission européenne.....	43
– Campagne « Année européenne du patrimoine culturel 2018 ».....	43
– Plan d'Action en faveur du patrimoine de la Commission européenne.....	46
– Agenda européen de la culture et Méthode ouverte de coordination (MOC).....	46
– Agenda urbain européen : nouveau partenariat sur le patrimoine.....	47
– Le Label du Patrimoine européen (European Heritage Label – EHL).....	47
Conseil de l'Europe.....	48
– Conventions et outils normatifs.....	48
– Programmes, réseaux et activités.....	49

Stratégie européenne pour le patrimoine au XXI ^e siècle.....	49
– Réseau et système HEREIN (www.herein-system.eu/fr).....	50
– Les itinéraires culturels.....	53
Projets multilatéraux, réseaux.....	54
– Réseaux informels.....	54
– Groupe de réflexion sur la place du patrimoine en Europe.....	55
– Réseau des directeurs d'architecture européens.....	56
– Assises européennes du patrimoine.....	56
2 Incendie de Notre Dame de Paris.....	57
3 Coopération bilatérale.....	58
– Bulgarie.....	58
– Russie.....	58
III - Soutien à la diffusion et à la promotion des patrimoines et de l'architecture à l'étranger.....	61
– Biennale internationale d'architecture de Venise.....	61
– Circulation d'exposition.....	62
– Promotion de l'aide à l'export des architectes français.....	62
IV - Accueil et formation des professionnels et actions de sensibilisation, médiation, formation.....	65
– Séminaires et colloque.....	65
– E-patrimoines : formation continue à distance dans les domaines du patrimoine matériel et immatériel.....	65
– Module 9 : Le patrimoine mondial de l'UNESCO.....	66
– Module 12 : Année européenne du patrimoine culturel 2018.....	66
– Module 15 : La construction de la Grande Europe des Patrimoines.....	66
Iconothèque en ligne du patrimoine matériel et immatériel.....	67
– Master en patrimoine culturel à l'Université d'Abomey-Calavi.....	68
– Formation sur les enquêtes de public pour les cadres et membres du département du tourisme culturel de l'autorité nationale d'APSARA au Cambodge.....	68
– Passeports pour le patrimoine à préserver.....	68
– Valorisation.....	68
– Vade-mecum Patrimoine et coopération décentralisée.....	68
– Accueil de professionnels in situ.....	69
Bourses d'accueil comme outils de coopération.....	69
Bourses patrimoines d'accueil de professionnels étrangers en France.....	69
Stages patrimoines « Résidence Culture » et « Séjour Culture ».....	69
– Actions de sensibilisation.....	70
Sites internet.....	70
Réseaux sociaux.....	70

Présentation

En vertu de l'article 8, alinéa VI, de l'arrêté du 17 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale des Patrimoines, « le département des affaires européennes et internationales coordonne, en liaison avec le Secrétariat général, les actions européennes et internationales de la direction générale. Il promeut la diversité culturelle et le dialogue interculturel, participe à la construction de l'Europe des patrimoines et favorise le rayonnement de la France en matière architecturale et patrimoniale. À ce titre, il suit la mise en œuvre des conventions techniques et scientifiques dans le domaine de l'architecture et des patrimoines et aussi à plusieurs comités de sélection des projets du comité international des écoles d'architecture. Pour l'exercice de ses missions, il collabore notamment avec l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'UNESCO et les organismes compétents. Il s'appuie en tant que de besoin sur l'expertise technique des services et sur les réseaux et les partenariats mis en place par ceux-ci, notamment en ce qui concerne les archives. Il participe dans son domaine de compétence à la tutelle de ses opérateurs. »

Les missions du DAEI s'articulent autour de quatre axes directeurs :

1. Diversité culturelle et assistance technique :

La France dispose, dans le domaine des patrimoines, d'une expérience de 150 ans et de nombreux atouts dont un personnel nombreux et hautement qualifié dans tous les domaines concernés. Elle se trouve de plus en plus sollicitée par les pays du sud pour les aider à forger leur politique patrimoniale, à conserver ou à mettre en valeur leurs patrimoines et à former leurs professionnels. Le patrimoine fait en effet l'objet d'un intérêt grandissant à l'échelle internationale, comme enjeu de développement, d'identité et de résilience.

Les actions de coopération menées par le DAEI au niveau international sont riches et diversifiées : de l'assistance technique à l'envoi d'experts qualifiés, d'accords de coopération intergouvernementaux ponctuels ou pérennes à des actions de formation.

L'ensemble de ces activités doit être mené dans le respect des identités locales, sur la base d'échanges préalables et dans le but de transmettre des savoir-faire dans tous les domaines patrimoniaux (conservation, inventaire, mise en valeur et sensibilisation, etc).

Cette coopération nécessite la connaissance des pratiques, des acteurs et des contextes géopolitiques. Elle s'appuie ainsi sur un réseau d'acteurs important et varié : institutions et organisations internationales (UNESCO, Conseil international des Musées – ICOM, Conseil international des sites et monuments – ICOMOS, Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels – ICCROM, etc), administrations nationales en charge du patrimoine, experts, professionnels, réseaux diplomatiques français et étrangers.

Les actions mises en œuvre et les modalités d'intervention sont guidées par les enjeux politiques fixés par le gouvernement et les impératifs internationaux, tels que les risques majeurs naturels, conflits ou instabilités géographiques.

La DGP a ainsi mis en place de nombreux plans d'action à la suite de catastrophes naturelles (Iran, Haïti, Népal), de reconstructions post-conflit (Cambodge, Mali, Syrie, Irak, Birmanie et Sri Lanka) ou encore d'actions de coopération pérennes et couronnées de succès comme le plan de réhabilitation et de sauvegarde du site d'Angkor (Cambodge). Enfin, la construction de politiques durables et éthiques dans les pays émergents, notamment au Brésil, en Chine et en Inde, favorise la valorisation des savoir-faire des professionnels du patrimoine et des architectes français, en dialogue avec ces cultures.

Le DAEI a également participé aux travaux d'élaboration de la conférence d'Abu Dhabi en décembre 2016 pour constituer un Fonds pour la protection du patrimoine en péril. Enfin, la DGP coordonne l'inscription des biens français sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Dans ce cadre le DAEI travaille en étroite **collaboration** avec des **associations** (CRATerre, Grands sites de France, Union Rempart, association des biens français du patrimoine mondial...) des **établissements publics** (Centre européen archéologique de Bibracte, INRAP, Institut national du patrimoine). En 2017, à l'initiative de la France et des Émirats Arabes Unis (EAU), très vite rejoints par d'autres États et partenaires privés, l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (ALIPH) a été créée afin de protéger concrètement les sites, musées, monuments et collections menacés par les conflits.

Le DAEI a été sollicité en 2016 pour la préfiguration de la réunion de création du fonds. Il a organisé, en 2019, une réunion de présentation de l'appel à projets et de la procédure d'urgence.

Un des enjeux est d'accompagner et d'aider la valorisation, le partage des savoirs, mais aussi de contribuer à une meilleure prise en compte du patrimoine en Méditerranée, en Afrique, en Asie et aux Caraïbes. Cette action doit être respectueuse de l'intégrité du patrimoine, des populations dont il constitue le cadre de vie, dans un équilibre à trouver entre développement économique, dimension sociale et conservation patrimoniale.

2. Accueil et formation de professionnels étrangers :

La promotion des patrimoines passe par l'accueil et la formation de professionnels étrangers : accueil de délégations, organisation de stages thématiques, personnalisés, de séminaires ou de visites, dans les domaines de la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine, des musées et des archives, en partenariat avec différentes institutions sous tutelle de la DGP et des associations...

Ces professionnels viennent dans le cadre d'une actualité géopolitique (guerres, post-conflits et catastrophes naturelles...) ou dans le cadre d'accords signés entre États tel que l'accord France-Canada dans le domaine des musées ou l'accord France-Chine dans le domaine du patrimoine.

Par ailleurs, depuis 2010, la DGP-DAEI développe une offre de formation à distance pour les pays de l'espace francophone, en partenariat avec l'agence universitaire de la francophonie (AUF) et l'université numérique francophone mondiale (UNFM). Cette formation est complétée par une iconothèque en ligne et interactive sur le patrimoine matériel et immatériel de l'Afrique subsaharienne, en partenariat avec le centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, unité Afrique.

3. Construction de l'Europe des patrimoines :

Depuis 2010, le patrimoine connaît un regain d'intérêt auprès des institutions européennes : le Conseil de l'Europe, la Commission européenne et le Parlement européen le reconnaissent comme étant une ressource stratégique, créatrice d'emplois, et de retombées économiques directes et indirectes, de bien-être social pour les citoyens européens et de qualité environnementale, permettant de renforcer l'attractivité des territoires en Europe.

Le DAEI a pris en charge les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe et mené plusieurs actions.

Au niveau de la Commission européenne, le patrimoine contribue aux objectifs de la stratégie UE 2020, en termes de croissance et de création d'emplois.

J.P. Juncker, président de la Commission, a ainsi proposé une « Année européenne du patrimoine culturel » en 2018 afin de démontrer que le patrimoine est une ressource d'avenir. La labellisation et la valorisation de projets locaux, nationaux et européens permettront également d'inclure le patrimoine dans d'autres secteurs politiques (environnement, agriculture, industrie, politique régionale, etc).

Au niveau du Conseil de l'Europe, les Ministres européens responsables du patrimoine culturel des 49 États ont adopté une « *Stratégie pour le patrimoine culturel en Europe au XXIe siècle* » (Recommandation du 22 février 2017), autour de trois axes : social, développement territorial et économique et, enfin, connaissance et éducation.

La DGP encourage un processus de réflexion pluridisciplinaire, pour une meilleure prise en compte au niveau politique, car la législation européenne peut avoir des impacts nombreux sur les patrimoines et sur l'architecture.

Ces secteurs se situent au croisement de différents domaines (environnement, social, ...) peuvent bénéficier de divers programmes européens et de l'expertise du Conseil de l'Europe. La DGP anime ou participe à plusieurs projets et réseaux européens, tels que le Groupe de Réflexion « Patrimoine et UE » qui réunit un large éventail d'acteurs (institutions nationales et européennes, professionnels, société civile) ; le réseau européen du patrimoine (HEREIN), le réseau des Sites labellisés au patrimoine européen ou le réseau des Directeurs européens d'architecture en construction. Dans le domaine muséal, il s'agit d'accompagner les échanges entre musées et la consolidation de réseaux existants, en lien avec l'ICOM.

L'enjeu consiste par conséquent à consolider ces réseaux, à poursuivre les actions de coopération intergouvernementale et à générer de nouvelles initiatives ; à échanger avec l'ensemble des acteurs du secteur qui constituent des partenaires essentiels pour pérenniser les actions de coopération entre États, enfin à créer des synergies entre les initiatives de l'Union européenne et celles du Conseil de l'Europe en faveur de la construction de l'Europe des patrimoines.

4. Soutien à la diffusion et à la promotion des patrimoines et de l'architecture à l'étranger :

Les opérations de diffusion s'organisent autour d'expositions, de conférences, de publications, de films. Les instituts français à l'étranger sont très demandeurs d'expositions destinées au grand public dans les

différents domaines de compétence de la DGP. Cette diffusion s'inscrit dans le cadre de la convention qui lie le MC à l'Institut français. La France est également présente dans les grandes manifestations internationales comme la biennale internationale d'architecture de Venise.

Moyens humains :

Bruno FAVEL, Chef du département des affaires européennes et internationales (DAEI)

Isabelle HURDUBAE, Adjointe, responsable du pôle Coopération patrimoniale et Formation

Béatrice BOISSON SAINT-MARTIN, responsable du pôle Unesco-patrimoine mondial

Orane PROISY, responsable du pôle Réseaux et Musées

Véronique DEZ, responsable du pôle Diffusion et valorisation

Caroline GAULTIER-KURHAN, chargée de mission pour les Patrimoines en Afrique

Étienne FÉAU, conservateur en chef du patrimoine

Joëlle LAMOWALTAY, assistante

Honoré TCHATCHOUANG, stagiaire

Bastien COLLET, stagiaire

Inès BELCHI, stagiaire

I -Diversité culturelle et expertise technique

La France dispose dans ce domaine d'une véritable et riche expérience de 150 ans et de nombreux atouts dont un nombreux personnel hautement qualifié dans tous les domaines concernés. Elle se trouve de ce fait de plus en plus sollicitée par les pays du sud pour les aider à forger leur politique patrimoniale et à conserver – mettre en valeur leur patrimoine. Le patrimoine fait en effet l'objet d'un intérêt grandissant à l'échelle internationale comme l'enjeu de développement et d'identité.

L'enjeu est d'accompagner et d'aider ce processus pour valoriser le savoir-faire français et faire partager des savoirs mais aussi pour contribuer une prise en compte du patrimoine qui soit de qualité, respectueuse de son intégrité des populations dont il constitue le cadre de vie dans un équilibre à trouver entre développement économique, dimension sociale et conservation patrimoniale.

1 Actions multilatérales

UNESCO

Le DAEI a pour mission le suivi et la mise en œuvre des coopérations multilatérales dans le domaine du patrimoine. À ce titre, le DAEI assure le suivi et la mise en œuvre des 5 Conventions culturelles patrimoniales et de deux programmes de l'UNESCO. Il est le point focal de l'UNESCO pour les conventions patrimoniales :

- Convention de la Haye de 1954 et son premier et deuxième protocole sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé
- Convention de l'UNESCO de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels
- Convention de l'UNESCO de 1972 sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel
- Convention de l'UNESCO de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique
- Convention de l'UNESCO de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine immatériel
- Programme « Mémoire du Monde »
- Programme « Villes créatives »

Les principes de la plupart de ces Conventions internationales ont été intégrés dans la Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ou LCAP du 7 juillet 2016 et donc dans le code du patrimoine. Il est le point focal pour la France des conventions de 1972 et de 2003.



Convention de la Haye de 1954 et son premier et deuxième protocole sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé :

La France a ratifié en 2017 le second protocole de la Convention de 1954. La France consciente de la richesse et de l'importance du patrimoine culturel pour les populations locales en particulier, et pour l'humanité en général, a affirmé par son adhésion au second Protocole, son attachement à la préservation des biens culturels et à son rôle indispensable à un processus durable de maintien de la paix.

Depuis, le DAEI a participé, au côté de l'ambassade de France auprès de l'UNESCO, aux 7e et 8e réunions des parties au Deuxième Protocole de 1999 relatif à la Convention de La Haye ainsi qu'aux réunions des parties du Comité de Protocole de 1999.

Le DAEI a également suivi toutes les réunions statutaires de la Convention de 1954.

Convention de l'UNESCO de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels

Cette Convention vise à lutter contre le trafic illicite sous ses formes principales (exportation, importation, transfert de propriété) et à inciter les États parties à favoriser les restitutions nécessaires par la voie diplomatique. Elle crée dans ce domaine un cadre juridique non contraignant et non rétroactif.



Le DAEI a participé aux réunions des États parties à la Convention de 1970 qui est l'organe souverain de la Convention. Il donne des orientations stratégiques pour la mise en œuvre de la Convention et prend toutes les mesures qu'il juge nécessaires pour promouvoir les objectifs de la Convention et a également participé aux Comités subsidiaires. Ce Comité a pour objectifs principaux de promouvoir les buts de la Convention, de préparer et soumettre à la Réunion des États parties des recommandations et lignes directrices susceptibles de contribuer à la mise en œuvre de la Convention, de veiller à son application et d'assurer la coordination avec le Comité intergouvernemental.

Convention de 1972 de l'UNESCO sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel

Le DAEI a accompagné de nombreuses candidatures à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial (Nice, Nîmes, le phare de Cordouan, la ville thermale de Vichy, les îles Marquises, le Charolais-Brionnais, Carcassonne et les châteaux sentinelles de montagne, les sites mégalithiques du Morbihan...). En 2018 comme en 2019, Le DAEI a organisé 5 séances par an du Comité français du patrimoine mondial (CFPM), instance de conseil qui réunit des experts de différentes disciplines, en présence de l'Ambassadeur de France auprès de l'UNESCO. Il a pour rôle de conseiller les deux ministres (culture et écologie) dans la sélection des candidatures à l'inscription, et plus largement sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Lors de ses réunions, les candidatures ont été expertisées et les porteurs de projets auditionnés.

Il a également participé au Comité du patrimoine mondial, aux côtés de l'Ambassadeur de France auprès de l'UNESCO, pour apporter son expertise sur les dossiers patrimoniaux. Il s'agit de l'organe décisionnel du programme phare de l'UNESCO qui décide de l'inscription des sites culturels et naturels sur la Liste du patrimoine mondial soumis pour examen par les 193 États signataires de cette convention. Si l'examen des candidatures reste le moment le plus attendu et médiatisé, le Comité étudie aussi tous les aspects du fonctionnement de cette convention, sa gouvernance, ses finances et les programmes associés. Le Comité suit également les états de conservation des sites inscrits qui posent certaines difficultés et qui peuvent être inscrits sur la liste des biens en péril.

Réunion du Comité du patrimoine mondial à Manama (Bahreïn)

Sous la Présidence du Bahreïn, en la personne de Mme Haya Rashed Al-Khalifa, le Comité de la convention de 1972 de l'UNESCO sur le patrimoine mondial s'est réuni à Manama du 24 juin au 4 juillet 2018.

Sur les 28 candidatures examinées par le Comité, 19 biens ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial (cf. Annexe). Au préalable, 5 États ont préféré retirer leur candidature à cause de mauvaises évaluations des organisations consultatives. Ces biens n'ont donc pas été examinés.

Le Comité du patrimoine mondial a examiné deux candidatures françaises et une candidature transnationale Belgique/France à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial :

- Ensemble urbain historique de Nîmes (bien culturel)
- Haut lieu tectonique Chaîne des Puys – faille de Limagne (bien naturel)

- Sites funéraires et mémoriels de la Première guerre mondiale (front ouest), candidature transnationale portée par la Belgique (bien culturel)

Ensemble urbain historique de Nîmes

L'examen de la candidature de l'ensemble urbain historique de Nîmes, présentée pour la première fois au Comité du patrimoine mondial, a été différé afin d'améliorer la démonstration de la Valeur universelle exceptionnelle du bien et de prendre en considération certains points soulevés par ICOMOS (impact des projets de construction sur le bien, programme de conservation, plan de gestion touristique...).

Depuis les porteurs de projets et le DAEI travaillent à la refonte du dossier qui pourra être représenté dans ces prochaines années.



Nîmes, la Maison carrée

Sites funéraires et mémoriels de la Première guerre mondiale (front ouest) et réflexion sur les sites de mémoires liés à des conflits récents

Cette candidature est une candidature transnationale (Belgique/France) portée par la Belgique.

Préalablement, cette question des sites liés à des conflits récents a fait l'objet d'études thématiques en 2018 :

- Préconisations et renforcement des capacités pour la reconnaissance des valeurs associatives au moyen du critère (vi) du patrimoine mondial ;
- Interprétation des sites de mémoire, préparée par la Coalition internationale des sites de conscience ;
- Évaluations de propositions d'inscription au patrimoine mondial concernant les sites associés aux mémoires de conflits récents préparé par ICOMOS.

En réponse à ces études, « le Comité a décidé de convoquer une réunion d'experts consacrée aux sites associés aux mémoires de conflits récents afin de mener des réflexions philosophiques et pratiques quant à la nature de la commémoration, à la valeur des mémoires évolutives, à l'interdépendance des attributs matériels et immatériels relatifs à la mémoire et à la question de la consultation des parties prenantes et d'élaborer des lignes directrices pour déterminer si ces sites peuvent s'inscrire dans l'objectif et la portée de la Convention du patrimoine mondial et de quelle manière, sous réserve de disposer d'un financement extrabudgétaire, et invite les États parties à verser des contributions financières dans ce but. »

Également, lors de l'examen de la candidature des sites funéraires et mémoriels de la Première guerre mondiale, le Comité du patrimoine mondial a décidé de mettre en œuvre un moratoire pour l'examen de toutes les candidatures futures liées à des conflits récents. Par conséquent, cette décision a mis en échec l'examen de cette candidature et de celle des « Plages du débarquement, Normandie 1944 » qui aurait dû être examinée par le Comité en 2019.

Le DAEI participe activement à cette réflexion. Il a versé à l'UNESCO une subvention extra budgétaire pour organiser cette réunion d'experts qui s'est tenue à l'UNESCO le 5 décembre 2019.

Dans le même temps, le DAEI a participé au colloque organisé aux Invalides sur ce thème le 19 décembre 2019, par l'association des paysages et des sites de mémoire de la Grande guerre.

Haut lieu tectonique Chaîne des Puys – faille de Limagne (bien naturel)

C'est la troisième fois que ce bien était examiné par le Comité du patrimoine mondial qui a enfin décidé d'inscrire ce bien naturel sur la Liste du patrimoine mondial.

Mont-Saint-Michel et sa baie

La modification de la zone tampon pour le bien « Mont-Saint-Michel et sa baie » proposée par le ministère de la Culture a été approuvée par le Comité du patrimoine mondial. Cette nouvelle zone tampon, plus large que la précédente, permet de mieux préserver la valeur universelle exceptionnelle du bien.

Trois états de conservation de biens culturels français ont été adoptés sans débat car la France avait donné tous les éléments demandés et il n'y avait pas de difficulté particulière :

1. L'Œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne (Argentine, Belgique, France, Allemagne, Inde, Japon, Suisse) ;
2. Coteaux, Maisons et Caves de Champagne ;
3. Les Climats du vignoble de Bourgogne.

Sept Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle (DVUE) de biens culturels français ont été adoptées sans débat :

1. Abbaye de Saint-Savin sur Gartempe ;
2. Cathédrale d'Amiens ;
3. Le Havre, la ville reconstruite par Auguste Perret ;
4. Mont-Saint-Michel et sa baie ;
5. Palais et parc de Versailles ;
6. Sites préhistoriques et grottes ornées de la vallée de la Vézère ;
7. Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes.

En effet, le ministère de la Culture, à la demande du Comité du patrimoine mondial, remet à jour les dossiers de biens anciennement inscrits pour lesquelles aucune DVUE n'avait été adoptée officiellement par le Comité du patrimoine mondial (c'est le cas pour tous les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial avant 2007).

Réunion du Comité du patrimoine mondial à Bakou (Azerbaïdjan)

Sous la Présidence de l'Azerbaïdjan, en la personne de son ministre de la Culture, le Comité de la convention de 1972 de l'UNESCO sur le patrimoine mondial s'est réuni à Bakou du 30 juin au 10 juillet 2019.

Le Centre du patrimoine mondial a dressé le bilan annuel de ses activités, rappelant les priorités données à la conservation des biens, au renforcement des capacités et à l'Afrique. Les travaux relatifs à la mise à jour des Orientations de la Convention ont porté notamment sur l'intégration des objectifs de développement durable (ODD). Enfin, le Comité a adopté le mécanisme financier de partage des coûts proposé par la Norvège : il prévoit que les États parties soumettant de nouvelles propositions d'inscription versent, sur la base du volontariat, des contributions volontaires en vue de financer l'évaluation des candidatures par les organisations consultatives.

À l'issue de ce Comité, la Liste du patrimoine mondial s'enrichit de 29 nouveaux biens (24 culturels, 4 naturels et 1 mixte).

Terres et mers australes françaises

Le bien naturel « Terres et mers australes françaises » été inscrit à l'unanimité par le Comité qui a reconnu la Valeur Universelle Exceptionnelle de ce site, d'une importance majeure pour le bien commun et en particulier pour l'étude des effets du changement climatique. Il s'agit du plus grand bien inscrit au patrimoine mondial. Cette inscription porte à 45 le nombre de biens français inscrits sur la Liste du patrimoine mondial (39 culturels, 5 naturels, 1 mixte).



Terres et mers australes françaises

Le Comité du patrimoine mondial a réaffirmé sa volonté de respecter les principes de la Convention et les évaluations des organisations consultatives. À cet égard, le Comité a salué les États parties ayant retiré avant la session les dossiers recommandés pour non inscription (dont le dossier des Alpes de la Méditerranée Italie-France-Monaco).

Néanmoins, on constate toujours la « politisation » des décisions rendues par le Comité du patrimoine mondial, qui s'écartent majoritairement des recommandations des organisations consultatives. Pour la deuxième année consécutive, un bien a été inscrit sur la Liste sur la base d'une recommandation de non inscription (Centre historique de Sheki avec le palais du Khan, Azerbaïdjan). La majorité des recommandations intermédiaires (renvoi, différé) aboutissent à une inscription ce qui pose un risque d'érosion de la crédibilité de Convention.

166 états de conservation ont été étudiés dont environ 25 ont été soumis à discussion au sein du Comité.

Un seul bien français a fait l'objet cette année d'un rapport sur l'état de conservation : Paris, Rives de la Seine, suite à l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris. Celui-ci n'a pas été mis en discussion.

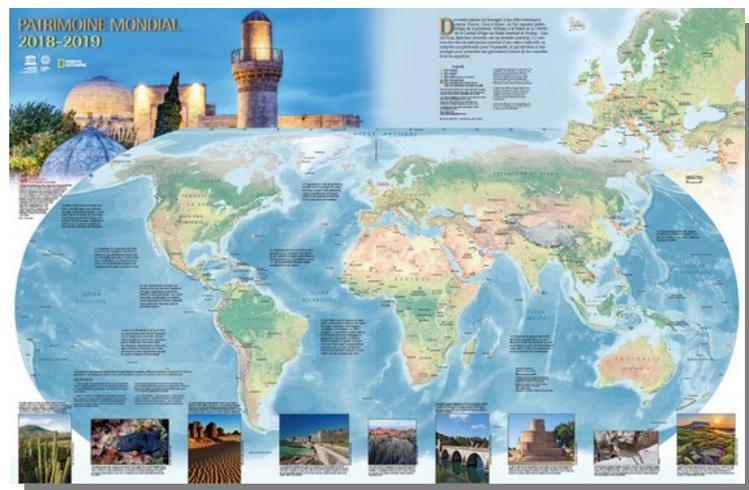
4 déclarations de valeur universelle exceptionnelle rétrospectives de biens culturels français ont été adoptées sans débat :

1. Canal du Midi ;
2. Cathédrale Notre-Dame, ancienne abbaye Saint-Rémi et palais du Tau, Reims ;
3. Provins, ville de foire médiévale ;
4. Basilique et colline de Vézelay.

La prochaine session du Comité du patrimoine mondial se tiendra du 28 juin au 9 juillet 2020 à Fuzhou (Chine). Lors de cette session, la candidature du Phare de Cordouan sera examinée par les membres du Comité du patrimoine mondial ainsi que celle des grandes villes d'eau d'Europe, candidature transnationale d'un bien culturel portée par la République tchèque qui rassemble l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Italie et le Royaume-Uni. La ville de Vichy est le bien qui représente la France dans cette inscription en série.



Cordouan



Convention de l'UNESCO de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique

La France a ratifié cette convention le 7 février 2013 et œuvre depuis cette date à son bénéfice au sein du Conseil Consultatif Scientifique et Technique de la Convention, où un représentant français (Michel L'Hour, directeur du DRASSM) siège sans discontinuer depuis 2014.

Au niveau international, la France est également présente sur le terrain auprès des pays qui régulièrement sollicitent son expertise et avec lesquels



DRASSM, le André Malraux

des accords de coopération dans ce domaine ont été signés (Chine, Corée du Sud, Sénégal, Taiwan, Tunisie, USA, etc.).

La France a présidé de 2017 à 2019 la Conférence des États parties à la Convention de 2001 par le biais de son ambassadeur auprès de l'UNESCO.

La France a organisé une Conférence internationale sur la protection du patrimoine subaquatique à Brest du 17 au 19 juin 2019, événement international hors les murs de l'UNESCO, précédant la Conférence des États parties du 20 et 21 juin 2019. Cette conférence, réunissant experts, ambassadeurs et personnalités, a eu un grand succès.



Convention de 2003 pour la sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel

Adoptée en 2003, la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel (PCI) a été ratifiée par la France en 2006 (loi n° 2006-791).

La direction générale des Patrimoines accompagne les porteurs de projet tout au long de l'élaboration de leur candidature.

Le Comité du patrimoine ethnologique et immatériel (CPEI), créé par arrêté du 5 mars 2012, placé auprès de la direction générale des Patrimoines, est chargé de conseiller le ministre de la Culture sur l'ensemble des questions relatives à l'application, sur le territoire national, de la convention du patrimoine culturel immatériel.

En 2018 le comité des États parties à la convention de 2003 sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a tenu sa 13^e session annuelle sous la présidence de la République de Maurice. Outre les décisions techniques prises sur la gouvernance et le financement de cette convention, cette session a inscrit 41 nouveaux éléments sur les listes instaurées par la Convention :

- 7 sur la Liste de sauvegarde urgente,
- 33 sur la Liste représentative et
- 1 sur le Registre des bonnes pratiques de sauvegarde.

Parmi ces 41 éléments, l'inscription très symbolique du dossier du « Ssireum », pratique de lutte traditionnelle en Corée, présentée initialement de manière séparée par les deux Corées, puis, dans un processus de rapprochement soutenu par la Directrice générale, largement médiatisé à l'ouverture du comité, a finalement été inscrit dans un seul élément commun.

La France a connu l'inscription de deux nouveaux éléments, portés et accompagnés par le ministère de la Culture :

1. « Les savoir-faire du parfum en pays de Grasse », présentés en candidature nationale ;
2. « L'art de la construction en pierre sèche », présenté en candidature multinationale (pilotée par Chypre), avec la Croatie, la Grèce, l'Italie, la Slovénie, l'Espagne et la Suisse.



L'art de la construction en pierre sèche



Les savoir-faire du parfum en pays de Grasse

En décembre 2019 le Comité des États-parties a tenu sa 14^e session annuelle à Bogotá (Colombie) et a inscrit un dossier transnational présenté par la France, l'Italie et la Suisse : « **l'alpinisme** ».

Le Comité a ainsi inscrit 5 éléments sur la Liste de sauvegarde urgente, 35 sur la Liste représentative et 2 sur le Registre des bonnes pratiques de sauvegarde.

Au terme de cette 14^e session, la France compte donc au total 18 éléments inscrits (17 sur la Liste représentative, 1 sur la Liste sauvegarde urgente).



L'alpinisme

549 éléments sont aujourd'hui inscrits sur la liste du PCI dans 127 pays.

En mars 2019, la France a déposé à l'UNESCO la candidature de la Yole de Martinique en candidature nationale, mais elle est également associée à 4 dossiers déposés avec d'autres pays :

1. Les techniques artisanales et les pratiques coutumières des ateliers de cathédrales, ou Bauhütten, en Europe (Allemagne, Autriche, France, Norvège, Suisse) ;
2. L'art musical des sonneurs de trompe (Belgique, France, Italie, Luxembourg) ;
3. L'art de la perle de verre (Italie et France) ;
4. Les savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art (Suisse et France).

Le résultat sera connu en décembre 2020 lors de la 15^e session du Comité à Kingston (Jamaïque).

Programme Mémoire du Monde

Créé en 1992 ce programme de l'UNESCO a pour objectif de sensibiliser la communauté internationale à la richesse du patrimoine documentaire, à la nécessité d'assurer sa conservation pour les générations futures et à le rendre accessible à un large public « afin d'éviter l'amnésie collective et de promouvoir la conservation des collections d'archives et de bibliothèques partout dans le monde et d'en assurer la plus large diffusion ».



Le DAEI, Secrétaire du Comité national du Programme, est chargé du suivi et veille à l'application des règles du Programme. À ce titre il suit et coordonne l'instruction des dossiers de candidature à l'inscription sur le registre Mémoire du Monde, en liaison avec la Commission nationale française auprès de l'UNESCO. Il assiste la délégation française auprès de l'UNESCO lors des réunions des États parties et du groupe de travail et de réflexion organisées par l'UNESCO.

À partir de 2015, la politisation du programme a créé des tensions à l'UNESCO à la suite de l'inscription par la Chine au Registre Mémoire du monde de documents sur le massacre de Nankin, et du dossier sur les femmes de réconfort porté par la Corée, (le Japon avait menacé de retirer sa contribution à l'UNESCO). Une consultation sur la réforme de ce programme a été lancée, puis suite à ces candidatures controversées, les inscriptions sur le registre international ont été gelées en 2017 pour une durée de 2 ans.

Le Secrétariat de l'UNESCO, Département Information et Communication a entrepris un examen approfondi du programme et a proposé aux États membres un plan d'action. Deux réunions (9 juillet et 6 septembre 2018) organisées par le Directeur adjoint du secteur Information-Communication ont permis de présenter le plan d'action du Secrétariat et de discuter avec les représentants des États membres de cette réforme. Les conditions d'inscriptions sur le Registre International devraient être revues sur une base plus claire. Les États Membres associés à cette révision demandent à être davantage associés aux nominations qui étaient largement entre les mains des experts. Le cadre juridique pourrait être modifié et certains États posent la question de savoir s'il faut aller jusqu'à une Convention, à l'image des autres conventions sur le patrimoine que gère l'UNESCO. Le DAEI participe aux réunions mises en œuvre par l'UNESCO et souhaite faire partie du groupe de travail restreint qui sera mis en place en 2020.



En 2019 la réunion des gestionnaires de Biens français inscrits sur la liste du programme s'est tenue à Albi, une table ronde était dédiée aux synergies entre le programme Mémoire du Monde, la Convention de 1972 sur la protection du patrimoine mondial et la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Le DAEI prépare, en association avec la CNFU, une exposition sur la présentation du programme. Cette exposition a vocation à circuler dans toute la France.



Appel du 18 juin
Inscrit en 2005



Mapa Mundi d'Albi
Inscrit en 2015



Archives du père Castor
Inscrit en 2017



Tapisserie de Bayeux
Projet en cours

The poster is titled 'Programme Mémoire du monde' and provides a comprehensive overview of the program. It includes sections on 'Sommaires actuelles et futures', 'Quatre objectifs ont été définis', and '427 éléments écrits dont 15 biens français'. It lists various inscribed items such as 'Le Carrosse d'Or', 'Le Livre du registre Mémoire du monde', and 'Le dossier des droits de l'homme et du citoyen (1789-1793)'. The poster also mentions the 'Comité national du programme' and the 'Commission nationale française'.

Convention France-Unesco

La Convention France Unesco est un outil opérationnel de coopération internationale à travers lequel la France met à la disposition de l'UNESCO une assistance technique et financière. La Convention mobilise

les actions impliquées dans la gestion du patrimoine en France pour intervenir sur le terrain et à la demande des pays.

Contexte institutionnel

La Convention de coopération entre le Gouvernement de la République française et l'UNESCO sur la protection et la mise en valeur du patrimoine monumental urbain, signée le 16 octobre 1997 par la Ministre de la Culture, au nom du gouvernement français, et du Directeur Général de l'UNESCO, a été créée pour définir un cadre institutionnel à la coopération multiforme existant depuis longtemps entre la France et l'UNESCO. Cette convention (dite Convention France-UNESCO pour le patrimoine = CFU) a été étendue au patrimoine naturel par avenant du 16 février 2000 et est opérationnelle depuis 1999.

La France, membre de l'UNESCO et État partie à la Convention du patrimoine mondial est un des pays qui possède à la fois une riche expérience en matière de gestion du patrimoine et mène une politique d'aide au développement au niveau bilatéral et multilatéral. La convention France-UNESCO permet développer, de nouvelles approches et, en les optimisant, des moyens humains et financiers sur des actions de coopération multi-bilatérale (mise à disposition des experts du gouvernement et des institutions françaises ainsi que des autorités locales et des associations). Le point focal pour la France est la direction générale des Patrimoines. Le DAEI en assure le secrétariat.

Objectifs

L'objectif général est de fournir une assistance technique et financière centrée sur le patrimoine culturel et naturel afin de rétablir un équilibre entre le sud et le nord pour le dépôt des dossiers d'inscription sur la liste du patrimoine mondial pour participer à la stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial plus représentative et équilibrée.

La CFU a également pour objectif de développer sur le patrimoine des actions à long terme, qui prennent en compte l'environnement économique et social dans une perspective de développement durable et d'attractivité des territoires et de favoriser, à travers l'intervention sur le patrimoine, un effet de levier afin de mettre en valeur les potentialités existantes dans les pays en voie de développement qui manquent de moyens financiers et de capacités techniques pour ce type d'exercice.

Les actions de la Convention France-UNESCO s'inscrivent dans les priorités définies par le Comité du patrimoine mondial.

Mode de fonctionnement

Décision et programmation :

Le Comité Mixte de Coordination (CMC), institué en 1999, se réunit chaque année en session plénière pour recevoir les bilans, décider des grandes orientations, proposer des projets et approuver le programme de l'année. Il est composé de représentants de l'UNESCO et des ministères français.

Suivi et fonctionnement :

Un secrétariat effectue la liaison avec les différents partenaires. Il est assuré par le Centre du patrimoine mondial pour l'UNESCO et par le ministère de la Culture pour la France (Bruno Favel, DAEI/DGP).

Financement :

La CFU est financée principalement par trois ministères : de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), Culture (MC), de la transition écologique et solidaire (MTES).

La CFU implique aussi plusieurs partenaires tels que : universités, collectivités, ONG. Outre la mise à disposition d'une assistance financière, la partie française de la CFU met à disposition de l'UNESCO des experts et professionnels. Cette contribution en nature est importante.

Outils financiers :

Le budget et le programme annuel interministériel servent de base pour l'élaboration des demandes de subventions annuelles auprès de chaque ministère partenaire.

Afin de mettre en œuvre les actions, un fonds en dépôt a été créé.

Projets en cours – Soutien à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO

1. Assistance préparatoire de candidatures à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial
 - Soutien aux missions d'urgence de l'UNESCO (multilatéral)
 - Préparation du dossier de nomination du Palais de Yatenga au Burkina Faso
 - Préparation du dossier pour le palais d'Ujumbe aux Comores
 - Préparation du dossier pour les gravures rupestres du massif du Lovo en République Démocratique du Congo
 - Les sites de métallurgie ancienne du fer du Burkina Faso
2. Assistance technique et suivi de l'état de conservation des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial
 - Plan de sauvegarde et de mise en valeur du temple de Preah Vihear – Cambodge
 - Plan de sauvegarde des tombes Kasubi du Roi du Boganda, Ouganda
 - Mali, Tombouctou
 - Sauvegarde et mise en valeur de Luang Prabang – Laos
 - Comité international de coordination des temples d'Angkor au Cambodge (gouvernance locale)
 - Mexique, expertise de deux sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial : l'ensemble conventuel de Saint-Bernard de Sienna à Xochimilco, et l'église de Saint-François d'Assise à Puebla
 - Sauvegarde des sites du patrimoine mondial d'Irak, de Libye, de Syrie, du Mali et du Yémen (création d'un site internet pour la diffusion de la connaissance des sites du Proche-Orient), en relation avec la commission des fouilles archéologiques du MEAE et le CNRS (IFPO et IFAO)
 - Éthiopie, églises coptes du site inscrit sur la liste du patrimoine mondial de Lalibela.

ALIPH

À la demande de Monsieur Franck Riester, ministre de la culture, le DAEI a organisé une réunion de présentation des projets de l'ALIPH (Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit) et de sa procédure d'urgence au Ministère de la Culture le 15 février 2019. Ouverte par Madame Bariza Chiari, Vice-Présidente et représentante de la France au sein de l'ALIPH, et Monsieur Philippe Barbat, en présence de Madame Laurence Auer, directrice de la culture du ministère des Affaires européennes et des Affaires étrangères. Elle a permis à M. Valéry Freland, directeur exécutif de l'ALIPH, de présenter à la communauté des professionnels et des scientifiques, des projets de réhabilitation du musée de Mossoul, du monastère de Mar Behnam en Irak et du tombeau des Askias à Gao au Mali dans lesquels l'ALIPH est engagée.



Réunion de présentation ALIPH, Grand salon rue de Valois

ICOMOS International

Le Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS) a été fondé en 1965 à Varsovie, en Pologne, un an après la signature de la « Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, dite « Charte de Venise ». L'ICOMOS est une association internationale, établie en France sous la loi de 1901 et accréditée auprès de l'UNESCO.



La direction générale des Patrimoines accorde une subvention annuelle à l'association ICOMOS International, organisation non gouvernementale accréditée auprès de l'Unesco pour soutenir diverses activités de diffusion d'information et connaissances scientifiques, notamment le centre de documentation, l'organisation de plusieurs colloques internationaux, la publication de la « Newsletter » et de journaux scientifiques comme « Patrimoine en danger », comprenant des articles d'experts.

La subvention permet également d'assurer les traductions en français des publications.

ICOMOS France

Créée en 1965, la section française du Conseil International des Monuments et des Sites est l'un des plus importants comités nationaux de l'ICOMOS. ICOMOS France est une association reconnue d'utilité publique par décret du 11 octobre 2012. Elle œuvre sur le territoire français, et avec l'appui de son réseau international, à la diffusion de la connaissance et de l'expertise relatives aux questions patrimoniales.



L'association compte plus de 1 000 membres, professionnels, experts, entreprises, associations et collectivités territoriales. Lieu de rencontre interdisciplinaire, ICOMOS France contribue, par sa réflexion et son expertise, à la mise en œuvre des conventions internationales concernant les patrimoines et conduit des missions d'expertise et d'audit, en France et à l'étranger, pour le compte du gouvernement français, de l'UNESCO ou d'ICOMOS international.

En 2018, ICOMOS a mené les actions suivantes

Colloques et groupes de réflexion :

- Conférence Patrimoine du XXe siècle 22 novembre 2018 : quelle protection pour la création architecturale du XXe siècle : réflexion européenne.
- Journées Techniques ICOMOS France/LRMH/ Cie des ACMH : Conférence début décembre 2018. Réflexion sur la Charte de Venise dans le cadre de l'année européenne du Patrimoine culturel.
- Journée d'étude ICOM France / ICOMOS France / NEMO, Dijon 22 et 23 avril 2018. Dans le cadre du thème Chérir le patrimoine, année européenne du patrimoine culturel 2018.
- Rencontres internationales du CIVVIH (comité scientifique international sur les villes et villages historiques), Nîmes, 19 au 21 septembre 2018.
- Salon international du patrimoine culturel : dans le cadre de l'année européenne du patrimoine culturel, préparation d'un stand et d'un programme de conférences commun avec divers partenaires : UICN France, ICOM France, ABFPM notamment.

Travaux en commission :

- Patrimoine mondial : Réflexions sur la question des valeurs/le paysage culturel/le suivi de l'état de conservation des biens.
- Journées techniques : préparation d'un colloque sur le bois (octobre 2019).
- Études d'impact : élaboration d'un cahier des charges d'une EIP, à proposer à ICOMOS.
- Sites, paysages et espaces patrimoniaux : auditions d'élus et préparation d'un séminaire pour le 1er semestre 2019.
- Francophonie : préparation d'un événement avec le groupe ICOMOS francophone à tenir lors de l'AG de Buenos Aires en décembre 2018.

Publications :

- Publication des conclusions de la journée technique sur le plomb tenue le 30 novembre 2017.
- Publication des actes du colloque Restaurer les bétons, tenu à Grenoble le 24 novembre 2017.
- Publication du bulletin annuel d'ICOMOS France.

En 2019, ICOMOS a mené les actions suivantes

Colloque Béton(s), Venise 28 et 29 novembre 2019

Dans la continuité du colloque organisé par ICOMOS France à Grenoble au mois de novembre 2017 et de la publication ICOMOS France parue en octobre 2018, ce colloque a permis de partager l'expertise

française en matière de restauration des bétons avec les architectes et élèves d'écoles d'architecture italiens.

Francophonie, Assemblée générale ICOMOS, Marrakech 14-18 octobre 2019

ICOMOS France se mobilise sur cette question au sein de l'ICOMOS. À la suite de la constitution du groupe francophone à l'initiative d'ICOMOS France à Delhi lors de l'AG de l'ICOMOS en décembre 2017, puis en décembre 2018, lors de l'AG à Buenos-Aires en Argentine, le groupe s'est réuni à Marrakech en octobre 2019 et a défini un programme d'action des axes de réflexion pour un événement (colloque, atelier ou autre format à définir) à mener lors de l'assemblée générale à Sydney en 2020.

L'objectif poursuivi est de partager l'expertise commune, de participer à la consolidation des besoins d'ingénierie, d'envisager la formation des experts du patrimoine mondial (en partenariat avec l'Association des Biens Français du Patrimoine Mondial – ABFPM).

ICOMOS a participé à des actions de formation de gestionnaires de biens ou d'experts en partenariat avec l'ABFPM et le Réseau des grands sites de France.

ICOMOS a également participé au colloque sur la gestion intégrée des patrimoines culturels et naturels dans le cadre du « Cycle d'ateliers La parole aux Élus », fruit de la réflexion du groupe Sites, paysages et espaces patrimoniaux. Suite aux dernières actions destinées aux gestionnaires, le premier atelier « Eaux et Patrimoines » s'est tenu à Rochefort les 26 et 27 septembre 2019. Il s'agit d'une réflexion principalement menée pour et par des élus.

ICOMOS a mené plusieurs conférences lors du Salon International du Patrimoine culturel,

Paris 22-27 octobre 2019, en collaboration avec l'ABFPM et le RGSF, sur les thématiques du changement climatique, de la Médiation et du Tourisme durable.

Le Centre International d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM)



Le 30 novembre 2019 a eu lieu l'Assemblée générale biennale de l'ICCROM. Étienne Féau, chargé de mission au DAEI, et Aline Magnien, directrice du Laboratoire de recherche des monuments historiques, ont été mandatés pour y représenter la France. Parmi les discours officiels, Mme Anna Laura Orrico, représentant le ministère de la Culture italien, a pris la parole pour marquer le 60e anniversaire de l'ICCROM et souligner l'excellence des relations entre son pays et l'organisation, signalant que le siège de l'ICCROM sera prochainement transféré au couvent San Francesco a Ripa, dans le Trastevere, et que son gouvernement allait verser à l'organisation une contribution volontaire de 800 000 euros.



Assemblée générale de l'ICCROM

Le prix de l'ICCROM a été décerné à M. Grellon Rourke, architecte irlandais du patrimoine, spécialiste de la pierre. Une mention honorifique a été décernée à la mémoire du Dr Khaled Al Asaad, ancien directeur des Antiquités de Palmyre assassiné en 2015 par Daesh.

L'Assemblée générale a accueilli un nouvel État Membre, le Costa Rica, qui devient ainsi le 137e État de l'ICCROM.

Le Directeur général, M. Webber Ndoro, a résumé le rapport du précédent biennium (2018-2019). Mme Aparna Tandon (permanente de l'ICCROM) a parlé de « La résilience en temps de crise », rappelant qu'en 2018 s'étaient produits 315 tremblements de terre ou séismes, impactant 68,5 millions de personnes et élevant les pertes à 132 millions de dollars. Le Dr Zaki Aslan a dressé le bilan des activités du centre ATHAR de Sharjah qui,



Ministère
Département de l'action européenne et internationale
M. Weber Ndoro
Directeur général de l'ICCROM

grâce au soutien financier du roi et du gouvernement des Emirats Arabes Unis, a organisé huit cours spécialisés (qui se sont adressés à 200 personnes provenant de 17 pays arabes) et produit six expositions et six publications en langue arabe. M. Nodoro a fait part des relations avec le pays hôte, l'Italie : le gouvernement italien a fait l'impossible et changé la loi devant l'Assemblée nationale et le Sénat pour résoudre la question des impôts à verser au Fisc italien, en compensation desquels l'Italie a versé une contribution volontaire de 800 000 euros.

Le Président du Conseil, M. Oliver Martin, et deux rapporteurs financiers, MM. Maurizio Moriconi et Joe Alan King, ont présenté à l'Assemblée générale le rapport sur les finances de l'ICCROM : un Comité financier et d'audit a été créé en 2018 : afin d'améliorer la participation des États Membres à la gouvernance de l'organisation, l'AG a proposé au Conseil de réviser la composition de ce Comité en y adjoignant 6 représentants des États Membres, proposés par ces derniers et élus lors de l'AG. Les pays candidats (République Dominicaine, Chine, USA, Japon et Qatar) ont été élus avec seulement deux abstentions.

Les élections au Conseil de l'ICCROM ont permis de renouveler la présidence de M. Martin et 12 postes ont été pourvus : Afrique du Sud (Mme Rooksana Omar) ; Argentine (Mme Maria Florencia Gear) ; Canada (Mme Patricia Kell) ; Corée (M. Yong Jae Chung) ; Espagne (Mme Anna Laborde-Marquèze) ; France (Mme Aline Magnien) ; Iran (M. Mohamed Talebian) ; Irlande (Mme Zoé Read) ; Japon (M. Kasuhiko Nishi) ; Jordanie (M. Monther Jamhawi) ; Pays-Bas (Mme Michaela Hanssen) ; Suède (Mme Ola Wetterberg).

La 3e session thématique était consacrée à la « décolonisation du patrimoine », avec des communications de M. Wayne Modest, directeur du Musée d'ethnographie de Leyde (Pays-Bas), de M. Shahid Vawda, professeur à l'Université de Cape-Town (Afrique du Sud), de Mme Puawai Cairus, directrice du Musée Te Papa Tongarewa de Wellington (Nouvelle-Zélande), enfin de Mme Sarah Pash, directrice exécutive de l'Institut culturel cri « Aanischaaukamikw » à Oujé-Bougoumou (Québec). Les quatre communications ont conclu à la nécessité pour les musées qui détiennent des collections constituées à la période coloniale d'associer étroitement à leur étude et à leur conservation les représentants des communautés concernées et ont fait l'objet par la suite de discussions très vives.

Le Directeur Général, M. Nodoro, a présenté le programme Billenium (2020-2021) en conformité avec les orientations stratégiques et les objectifs de développement durable que s'est fixés l'organisation.

Les sept principaux programmes sont les suivants :

1. Aide d'urgence au patrimoine culturel en temps de crise (conflits et catastrophes naturelles)
2. Leadership du patrimoine mondial, intégration de la nature et de la culture
3. Soutien au programme phare du centre ATHAR de Sharja (EAU)
4. « Jeunes, Afrique et patrimoine », programme lancé en direction de la jeunesse africaine dès janvier 2020
5. Programme régional Amérique latine et Caraïbes
6. Durabilité et patrimoine bâti
7. Durabilité et collections patrimoniales (avec les actions positives de la méthode Ré-Org – réorganisation des réserves de musées)

À cela s'ajoutent des partenariats dans le secteur de la formation en collaboration avec les États-membres et des programmes concernant la bibliothèque et les archives de l'ICCROM, les publications, les relations avec l'UNESCO, l'ICOMOS, l'ICOM, l'ICC, etc.

Pour atteindre ces objectifs, l'ICCROM dispose d'un budget de 15,9 millions d'euros (dont 5,8 de contributions volontaires des États), sachant que la masse salariale et les coûts de l'administration représentent 8,9 millions, et que les prestations extérieures sont estimées à 5,6 millions.

Étienne Féau a pris la parole au nom de la France pour dire qu'elle approuvait pleinement le programme du nouveau billénium tel qu'il a été exposé par M. Nodoro auquel elle renouvelle sa confiance et son soutien, ainsi qu'à l'ensemble de son équipe ; que, suivant avec un intérêt particulier les activités du Centre de Sharjah, elle tenait à remercier vivement les Émirats Arabes Unis pour leur soutien et qu'elle suggérait à l'AG de faire une déclaration officielle mettant en exergue cet effort et de l'intégrer dans son rapport final ;

qu'elle souhaitait enfin le meilleur succès au programme destiné à sensibiliser la jeunesse africaine à la valeur de son patrimoine.

ICOM International



L'ICOM est une organisation non gouvernementale (ONG) en relation formelle d'association avec l'UNESCO et jouit d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies. Association à but non lucratif, l'ICOM est en majeure partie financé par les cotisations de ses membres. Il est également soutenu par divers organismes publics ou privés comme l'UNESCO, dont l'ICOM exécute une partie du programme concernant les musées. ICOM International est soutenu par le DAEL.

Basé à Paris, le siège de l'ICOM est composé du Secrétariat général et du Centre d'information muséologique UNESCO-ICOM. Les 28 000 membres de l'ICOM, présents dans 137 pays, collaborent aux actions de l'Organisation réalisées sur le plan national, régional ou international : ateliers, publications, formation, programmes jumelés et promotion des musées grâce notamment à la Journée internationale des musées (le 18 mai de chaque année). Les membres participent aux activités des 115 Comités nationaux et des 31 Comités internationaux et des 17 Organisations affiliées. Pour renforcer leur action, certains Comités nationaux se sont eux-mêmes regroupés en Alliances régionales.

Réfléchissant et agissant sur les problématiques et les enjeux culturels les plus contemporains, ICOM est aujourd'hui un acteur privilégié de la lutte contre le trafic illicite de biens culturels. En collaboration avec les principales instances internationales concernées, il dispense des formations et promeut l'utilisation de plusieurs outils favorisant la prévention de ce trafic : Code de déontologie pour les musées, norme d'identification et d'inventaire des biens culturels (Object ID), publications recensant des objets disparus, observatoire du trafic illicite et Listes Rouges d'objets culturels en péril.

Les Listes Rouges sont des outils pratiques développés par un réseau d'experts visant à établir, pour une région ou un pays donné, une catégorisation des objets culturels les plus exposés au vol, à l'exportation et à la revente illicites. Elles sont conçues pour être facilement utilisables par tous les acteurs concernés par le trafic illicite de biens culturels : services de police et des douanes, professionnels de musées, commissaires-priseurs, marchands d'art, collectionneurs privés. Dix ans après leur création, les Listes Rouges de l'ICOM sont des documents de référence internationalement reconnus dans la prévention du trafic illicite de biens culturels. L'ICOM a déjà publié 15 Listes Rouges pour plusieurs pays et régions. La dernière Liste porte sur les biens culturels ouest-africains en péril, incluant une section « Urgence Mali » et a été lancée en 2016.

Lors de la 25e Conférence générale de l'ICOM, qui s'est tenue du 1er au 7 septembre 2019 à Kyoto, une « nouvelle définition du musée » a été proposée par ICOM International.

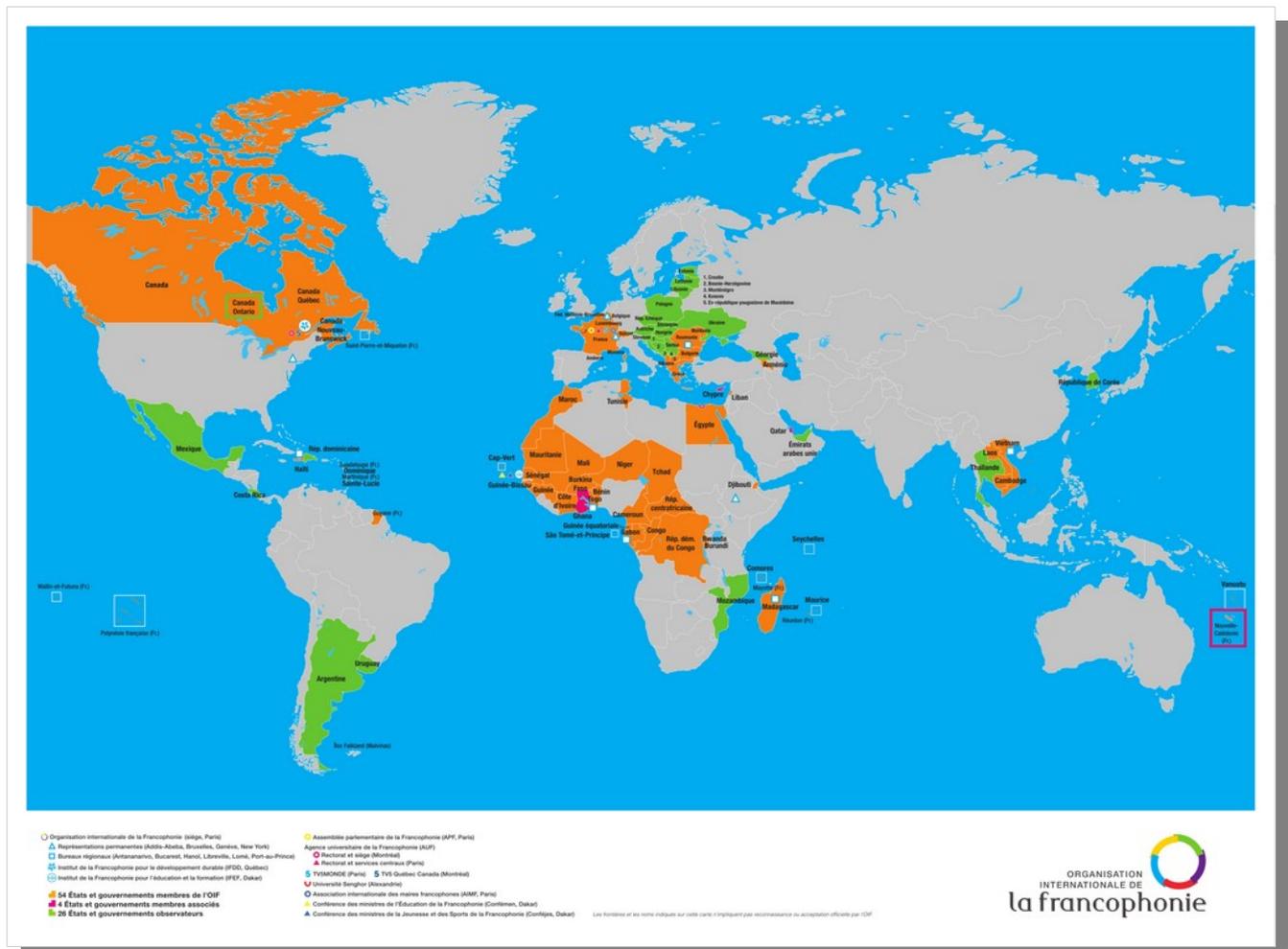
Or, cette nouvelle définition, proposée à l'adoption par le Comité pour la définition du musée, ses perspectives et ses potentiels (MDPP), ne reprenait pas les propositions des membres ou associations affiliées à l'ICOM.

Ainsi, 27 comités nationaux, 7 internationaux et 2 alliances régionales se sont alliés et ont signé une Déclaration, invitant ICOM International à reporter l'Assemblée générale extraordinaire qui devait adopter cette nouvelle définition, et demandé de poursuivre la réflexion sur la nouvelle définition du Musée, rappelant le caractère opératoire de cette définition, intégrée dans de nombreux textes législatifs nationaux ou internationaux, de son rôle pour la sélection des membres et tenant compte des définitions successives du musée adoptées par l'ICOM depuis plus de 70 ans, soulignant la tonalité politique de cette proposition.

Il est en effet important d'associer tous les comités nationaux et internationaux et de recueillir le soutien général de la communauté muséale en amont d'une telle décision.

Francophonie

Le DAEI a participé à des réunions concernant une évaluation de la contribution de la France à l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). Il s'agissait d'évaluer comment l'action du Ministère de la Culture s'articulait avec l'OIF, le regard des agents du Ministère de la Culture sur la « performance » de l'OIF sur les questions relevant du volet culturel, l'appréciation du concours de la France aux orientations de l'OIF...



Bilatéral

Le DAEI est régulièrement sollicité dans le cadre de coopérations bilatérales patrimoniales, soit par ses homologues à l'étranger, soit par le réseau des Ambassades de France, soit par des établissements publics français ou étrangers, par exemple :

Accord intergouvernemental entre la France et le Canada de coopération et d'échanges dans le domaine des musées

Signé en 1990 par les gouvernements du Canada et de la France, l'Accord France-Canada, accord de coopération et d'échanges dans le domaine des musées, fait suite à l'Accord culturel de 1965. Les objectifs de l'Accord France-Canada permettent d'amorcer ou de poursuivre des coopérations entre institutions

muséales des deux pays, grâce à une contribution financière permettant la réalisation de missions d'échanges et de projets communs.

Cet accord, seul accord bilatéral dans le domaine de la muséologie, vise à :

1. établir et maintenir des liens privilégiés et durables entre les musées et les professionnels des musées du Canada et de la France ;
2. améliorer les compétences des professionnels des musées grâce à l'échange de bonnes pratiques ;
3. optimiser la mise en œuvre de projets conjoints : coopération et échanges dans le domaine des musées.

En France, la coordination de ce programme intergouvernemental est assurée par le Ministère de la culture (Service des musées de France, Département des affaires européennes et internationales), le Ministère de l'enseignement supérieur pour les projets à caractère scientifique et technique, le Ministère des armées pour les projets ayant un rapport avec l'histoire militaire, et en partenariat avec ICOM France et OCIM. Depuis 1990, plus de 600 musées, universités et centres de recherche ou de conservation, français et canadiens ont bénéficié de l'accord et plus de mille professionnels des musées ont pu développer des expertises et des projets.

Trois projets ont été admis en 2018 :

1. « Médiations culturelles et éducatives innovantes pour de nouveaux publics » : rencontre et découverte de pratiques émergentes en matière d'approches de médiation culturelle et éducative. Projet porté par l'Université de Strasbourg (Jardin des sciences) et le Musée de Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire (Montréal), en partenariat avec le Réseau des musées de la ville de Strasbourg.
2. « Intelligence(s) ensemble d'actions ayant pour thématique les intelligences : intelligence biologique et intelligence artificielle » : réunions préparatoires à une exposition commune. Projet porté par le Muséum d'histoire naturelle de Nantes et le Musée du Fjord de Saguenay. En partenariat avec l'Espace des sciences de Rennes et le Musée de la nature et des sciences de Sherbrooke.
3. Mission de repérage en vue de préparer une double formation « Regards croisés de professionnels sur l'inclusion sociale dans les musées » : projet porté par l'OCIM (université de Bourgogne) et la Société des musées québécois (SMQ).

5 projets ont été soutenus en 2019 (les deux premiers projets par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et les 3 suivants par le Ministère de la culture) :

1. Échanges sur la vannerie et le tissage de la côte du Nord-Ouest entre le Musée du quai Branly Jacques Chirac et le Musée McCord (Montréal) en liaison avec des tisserandes issues des communautés autochtones de la Côte nord-ouest canadienne.
2. Diffusion de savoirs scientifiques sur le plan national et international, renouvellement des méthodes de travail et des expertises en muséologie scientifique entre Universcience et le Musée de la Nature et des Sciences de Sherbrooke.
3. Le Musée d'ethnographie régionale/de société, un acteur engagé de son territoire entre le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges et le Musée Alsacien.
4. « Le musée fait école » ? Apprendre, transmettre, développer le rôle social du musée entre le Musée des Beaux-Arts de Montréal et le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, des Musées français partenaires (Musée du Louvre – Paris) – Musées canadiens partenaires (Musée des Beaux-arts de l'Ontario et Musée royal de l'Ontario), projet qui s'inscrit dans la poursuite de la coopération, entre le musée des Beaux-Arts de Montréal et le musée du Louvre, initiée en 2016, grâce à l'Accord France Canada, et permet cette fois-ci un travail avec d'autres musées français (Piscine de Roubaix, musée des Beaux-Arts de Lille et son tiers, lieu et l'accueil de jeunes chercheurs en résidence).
5. Favoriser la découverte réciproque des deux femmes de lettres et réaliser des projets littéraires, culturels et pédagogiques communs entre la Maison Gabrielle-Roy à St Boniface au Canada et la Maison de Colette à St Sauveur-en- Puisaye.

Accord France – Canada

L'appel à projet pour 2020 a été diffusé en décembre 2019 (date limite de soumission 31 mars 2020).

Site internet dédié à l'Accord : <http://accord-france-canada.ocim.fr>



2 Actions bilatérales

Proche et Moyen-Orient

Série Patrimoine du Proche-Orient

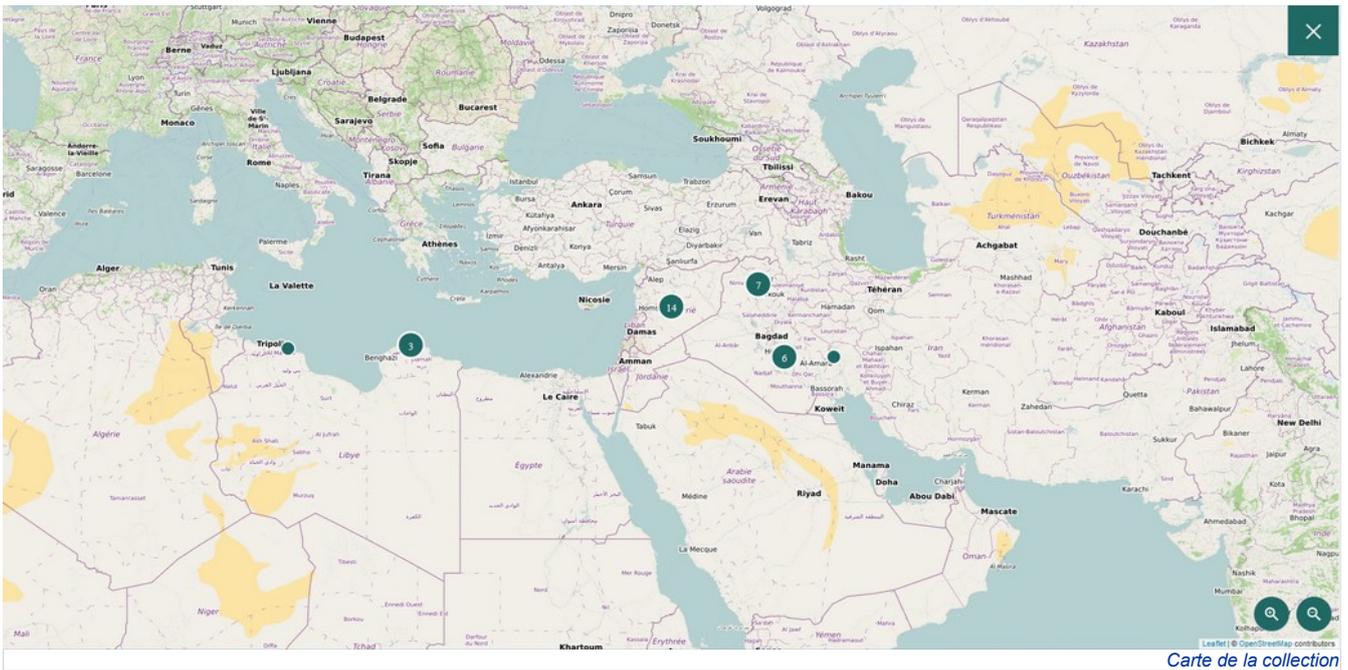
Le ministère de la Culture a souhaité sensibiliser et faire connaître au plus grand nombre ce patrimoine universel d'exception, berceau de l'humanité. C'est pourquoi il a créé, au sein de sa collection numérique de référence Grands Sites Archéologiques, une série Patrimoine du Proche-Orient qui permet de découvrir les civilisations et les sites archéologiques majeurs de cette région. Pilotée par le département des affaires européennes et internationales la coordination est assurée par le musée d'Archéologie nationale, Domaine national de Saint-Germain-en-Laye. Ce projet témoigne de l'engagement des chercheurs français dans l'étude des sites et monuments du Proche-Orient. Il a été imaginé sous forme de parcours numériques conçus par les plus grands spécialistes.

Images d'archives, vues aériennes, reconstitutions 3D, frises, portraits de pionniers de l'archéologie, entretiens avec des spécialistes... Autant de ressources que le site propose d'explorer et de replacer dans leur contexte, grâce aux cartes interactives et aux fiches synthétiques sur chacun des sites et monuments.

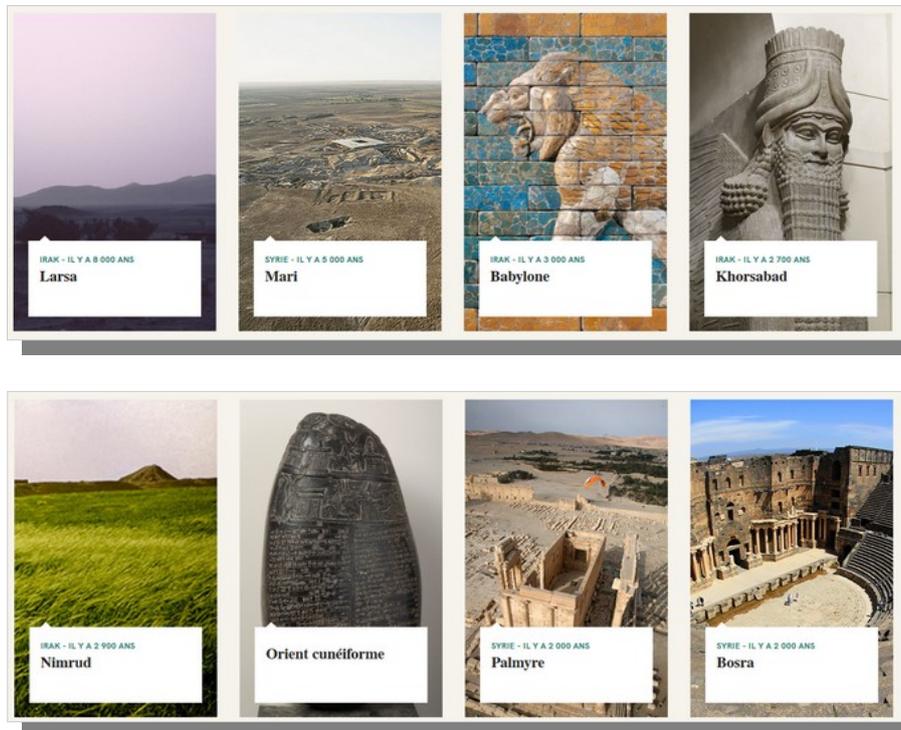
En 2018/2019, le DAEI a assumé la mise à disposition des ressources financières nécessaires à l'évolution de l'outil de gestion de contenu, à la production de média à la traduction ainsi qu'aux actions de communication. Cette initiative a fédéré, renforcé et parfois suscité des partenariats institutionnels, de recherches ou privés.

Parmi les principaux partenariats peuvent être cités le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche au travers du CNRS, la Fondation de l'université Paris Nanterre, la Maison de l'Orient et Méditerranée, le musée du Louvre et plus particulièrement les départements des Antiquités orientales et des Arts de l'Islam, la Bibliothèque nationale de France.

Depuis la création de la série Patrimoine du Proche-Orient, inaugurée lors de la conférence Abu Dhabi en décembre 2016, 9 sites dédiés sont disponibles en version française. En 2018, à titre indicatif, 46 745 visiteurs ont été totalisés sur l'ensemble du site, ce qui forme une augmentation de 23,75 % par rapport à l'année 2017 et 142 333 pages visitées.

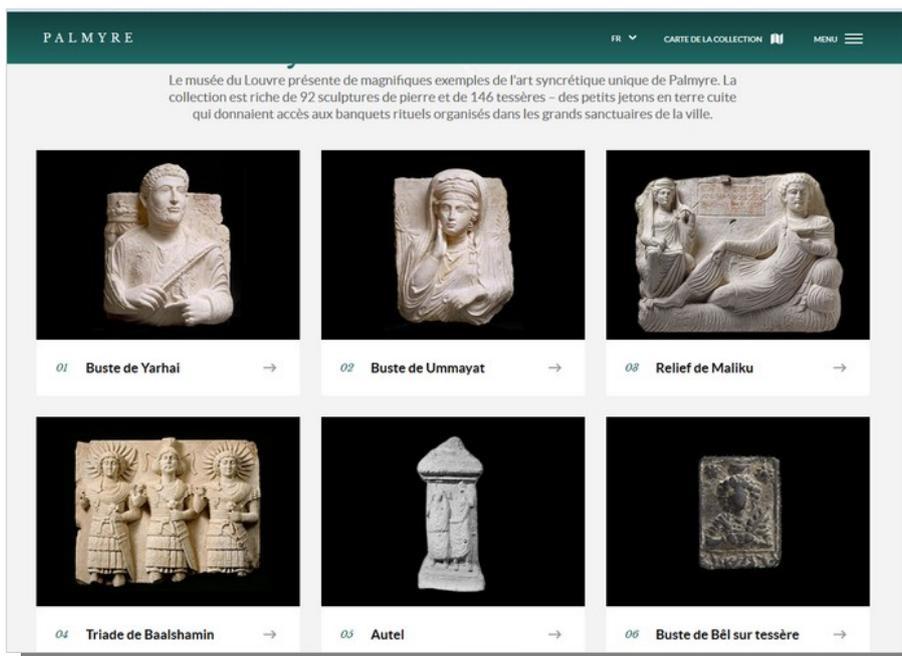


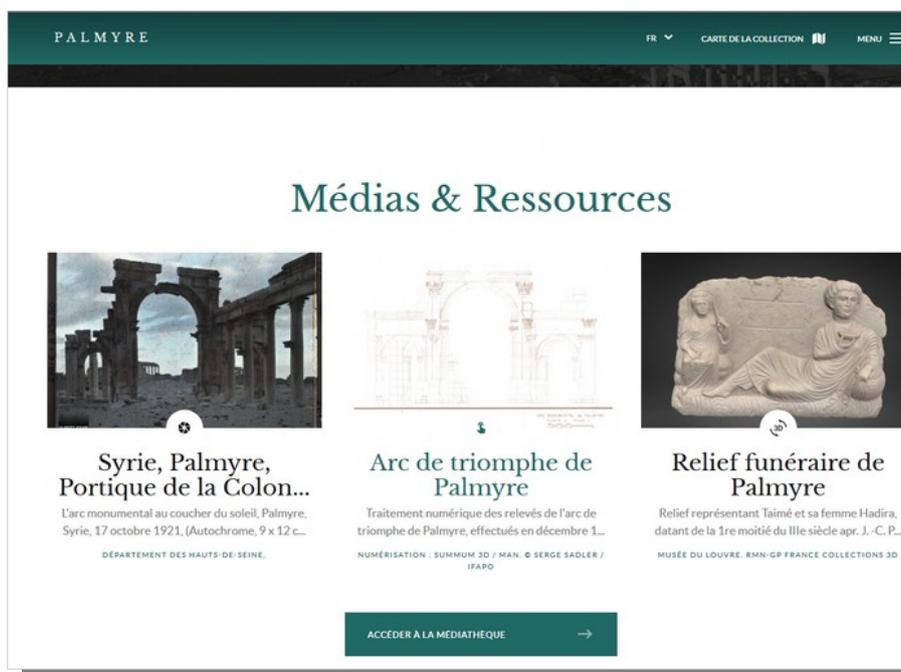
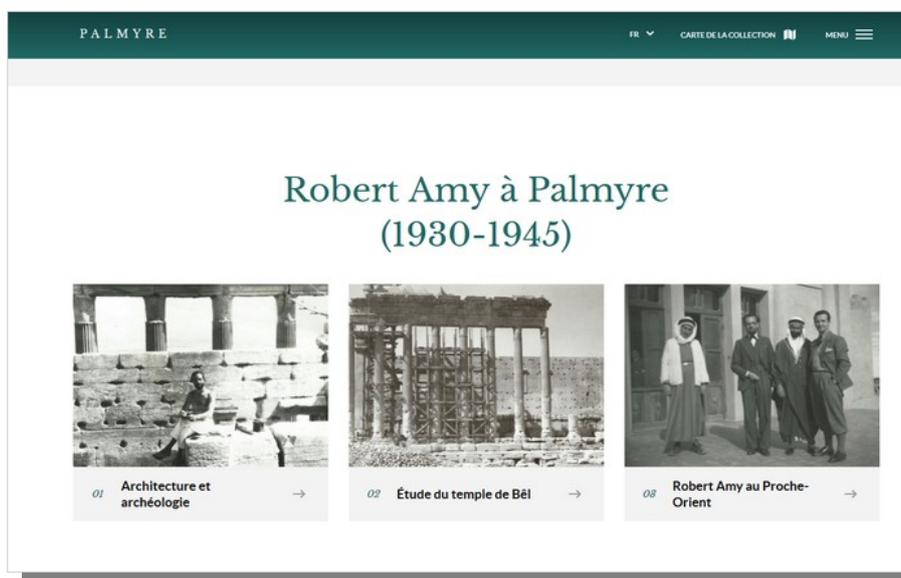
Les sites disponibles actuellement sont les suivants :





Palmyre :





Le DAEI soutient également les projets portés par l'ALIPH au Proche et Moyen-Orient notamment en 2018 :

- La réhabilitation du musée de Mossoul
- La réhabilitation du tombeau des Askia à Gao au Mali
- La réhabilitation du monastère de Mar Behnam en Irak
- La formation en matière d'architecture de terre dans la zone Afrique du Nord-Moyen Orient et Asie du Sud-Est

En janvier 2019, un appel à projet a été lancé par l'ALIPH qui avait reçu cinquante propositions. Quatorze ont été sélectionnées pour un montant de 7,3 M€. L'ALIPH va soutenir les projets de la « Mosaïque de Mossoul », programme de restauration de six lieux de culte ou historiques de la vieille ville de Mossoul ; la

restauration de manuscrits rares de plusieurs bibliothèques privées et publiques irakiennes ou encore la reconstruction virtuelle du temple de Baalshamin de Palmyre, entièrement détruit en août 2015. L'association réaffirme aussi son aide au développement de musées, dont le musée national de Tripoli (Libye), le musée de Raqqa (Syrie), et poursuit son soutien à la réhabilitation du musée de Mossoul. L'ALIPH a lancé un second appel à projets en 2019.

L'un des enjeux pour le MC est de favoriser le maintien de bonnes relations entre le Fonds et l'UNESCO et de présenter des projets concrets et innovants en lien avec les États concernés.

Al'ULa :

L'Arabie Saoudite souhaite développer un projet ambitieux à vocation culturelle et touristique dans la région d'Al'Ula et autour du site archéologique nabatéen de Mada'in Saleh. En réponse à la proposition saoudienne de confier ce projet à la France, une agence a été créée avec à sa tête Gérard Mestrallet et un accord intergouvernemental a été signé. La ville ancienne d'Al'Ula en cours de rénovation/reconstruction bénéficie d'un projet pluridisciplinaire, CNRS, IRD, MNHN, Archaïos, CRATerre. La France est dans l'attente de voir son projet validé pour la construction de sept nouveaux musées autour d'Al'Ula. Du 9 octobre 2019 au 8 mars 2020, l'Institut du Monde Arabe à Paris a présenté une importante exposition intitulée « Al'Ula, merveille d'Arabie »

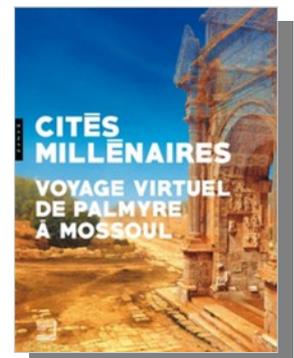
Irak :

La France entretient des relations diplomatiques avec l'Irak (contrairement à la Syrie). La complexité de la situation réside dans le fait, qu'au nord de l'Irak, le Kurdistan autonome, qui a recueilli les minorités chrétiennes, yézidis, juives, arméniennes, turkmènes, entretient des relations tendues avec le gouvernement de Bagdad.

Quatre biens irakiens sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO dont 3 sur la liste en péril. Daech a notamment détruit les sites irakiens de Korsabad (assyrien), Nimroud (site archéologique assyrien), Ninive (assyrien), le site archéologique d'Hatra et le musée de Mossoul.

La direction générale des Patrimoines (DAEI), en étroite collaboration avec le musée du Louvre (départements des Antiquités Orientales et des Arts de l'Islam) et le laboratoire de recherche « Archéologies et Sciences de l'Antiquité », soutient un projet de sensibilisation du public à l'histoire et à la situation actuelle du patrimoine archéologique au Proche-Orient. Ce projet allie la numérisation d'objets et leur reproduction en 3D (accompagnée d'un commentaire historique, d'une traduction, de liens vers d'autres documents, d'une histoire de l'objet) et également la réalisation de « visites virtuelles » de sites prestigieux.

La coopération avec l'Irak se fait par le biais du soutien à l'ALIPH, ainsi a été organisée l'exposition « Cités millénaires, voyage virtuel de Palmyre à Mossoul » à l'Institut du Monde Arabe d'octobre 2018 à février 2019.



Syrie :

Le MC-DGP-DAEI suit avec attention les événements en Syrie et les destructions du patrimoine syrien en lien avec ICOMOS France et ICOM international. ICOM a publié une liste rouge de la typologie des objets susceptibles de faire l'objet de trafic illicite. Cette coopération est suspendue.

Le MC-DGP-DAEI travaille en étroite collaboration avec l'UNESCO et ICOMOS pour alerter les belligérants et la communauté internationale sur l'importance de préserver le patrimoine syrien.

Il n'est cependant toujours pas possible d'intervenir directement dans ce pays.

Actions communes pour les patrimoines syriens et irakiens :*Actions de sensibilisation des citoyens :*

Pour sensibiliser et faire connaître l'histoire du Patrimoine du Proche-Orient (Irak, Syrie, Libye, Yémen) aux citoyens, la DGP – DAEI et le SG – Département de l'innovation numérique ont mis en ligne, dans le cadre de la collection Grands sites archéologiques français, un volet sur le Proche-Orient présentant certains sites archéologiques (Palmyre, Khorsabad, Hatra, Krach des Chevaliers, Mosquée des Omeyyades...). Le site internet est nourri grâce aux données des archéologues français intervenant à l'étranger notamment dans le cadre de la politique de la Commission des fouilles du ministère chargé des affaires étrangères.

<http://patrimoineprocheorient.fr>

ou

<http://archeologie.culture.fr/proche-orient/fr/patrimoine-proche-orient>.

Actions de restauration / conservation :

La DGP – DAEI a soutenu l'association L'Oeuvre d'Orient pour des actions de restauration et de numérisation de manuscrits de la bibliothèque de Charfet au Liban (qui rassemblent des manuscrits syriaques et arabes chrétiens provenant de Turquie et d'Irak rassemblés au début du XXe siècle).

Lutte contre le trafic illicite des biens culturels

La France est mobilisée, jusqu'au plus haut sommet de l'État, pour agir contre le pillage massif des sites archéologiques et lutter contre le trafic illicite de biens culturels syriens et irakiens. Le chef de l'État en personne l'a rappelé lors de son intervention à l'UNESCO le 17 novembre 2015 dans le cadre du Forum des dirigeants, organisé à l'occasion de la Conférence Générale.

Dans le rapport de Jean-Luc Martinez, Président-directeur du musée du Louvre, une grande partie des 50 propositions est dédiée à la lutte contre le trafic des biens culturels.

Pour mémoire :

La France a été à l'initiative de la première résolution sur la protection du patrimoine irakien adoptée par le Conseil exécutif de l'UNESCO à l'automne 2014. Cette résolution a inspiré celle adoptée au Conseil exécutif d'avril 2015, condamnant les destructions en Irak, Syrie et Libye et appuyant les initiatives de la directrice générale de l'UNESCO.

La France travaille en étroite collaboration avec l'UNESCO pour alerter la communauté internationale sur l'importance de préserver et protéger les patrimoines en danger. Les experts français du patrimoine, de la police et des douanes sont associés aux démarches entreprises par l'UNESCO. Les experts et scientifiques français sont associés aux actions de formation et de sensibilisation des professionnels du patrimoine, des douanes et de la police, organisées dans les pays frontaliers (Jordanie, Liban) des pays en crise ; ils sont également associés aux travaux de l'Observatoire international du patrimoine culturel syrien mis en place par l'UNESCO.

En collaboration avec les douanes et tous les autres acteurs concernés, une surveillance renforcée des importations de biens culturels, provenant directement des pays de toute la zone, mais aussi de ceux qui sont issus des sites de ces pays, même s'ils arrivent sur notre territoire par un autre pays (est notamment visé le transit par le Liban et la Turquie) sera mise en place. Les services nationaux des douanes et de la police, en particulier l'OCBC (Office Central de lutte contre le trafic des Biens Culturels) sont mobilisés en ce sens. La ministre de la culture et de la communication avait écrit le 7 octobre 2015 pour demander au ministre des finances de donner instruction aux douanes, placées sous son autorité, de faire des biens culturels provenant du Moyen-Orient une des priorités de ciblage des contrôles douaniers, particulièrement à l'importation.

Dans ce contexte, le MC a élaboré des mesures législatives dans la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), et désormais intégrées au code du patrimoine, pour prendre en compte cette situation, telles que l'instauration de contrôles douaniers à l'importation ou la

création du cadre juridique pour la mise en place de refuges en France pour les biens culturels étrangers menacés.

Maroc :

Un cours de formation de deux ans destiné à des architectes professionnels sur le thème de la restauration du patrimoine architectural a été ouvert au Maroc en septembre 2006 pour répondre à la demande de L'École nationale d'architecture de Rabat et du gouvernement marocain (Ministère de l'habitat et de la construction). Un « Master Patrimoine et métiers du patrimoine » a ainsi été élaboré conjointement par L'École nationale d'architecture de Rabat et L'École de Chaillot- CAPA. Le cursus de Diplôme supérieur en architecture du Patrimoine s'étend sur 2 années. Les 27 et 28 novembre 2019, 18 étudiants ont présenté leur projet de fin d'étude.

La cérémonie de remise des diplômes a été l'occasion d'annoncer la création des Architectes du patrimoine marocain. 54 architectes sont aujourd'hui titulaires du diplôme supérieur de l'architecture et du patrimoine.

Le directeur de l'ENA et le représentant de la ministre de la Culture marocain ont indiqué que la ministre de la Culture avait présenté au Parlement un article imposant que l'architecte du patrimoine soit consulté en préalable aux travaux de restauration des monuments. Cela témoigne de la reconnaissance d'un travail et d'une coopération de plus de 10 ans et de l'adéquation du diplôme à la situation spécifique marocaine.

La sixième promotion (25 élèves) a été accueillie le samedi 30 septembre après-midi à une leçon inaugurale présentant la méthode travail pour les 2 années à venir. La DGP – DAEI, qui soutient financièrement cette action, était présente.

Présentation des projets de fin d'étude à l'École nationale d'architecture de Rabat



Tunisie :

La coopération avec la Tunisie concerne principalement des actions de formation (chantiers-école en Tunisie, ou formation en France) ainsi que des expositions, réalisées par le Musée du Louvre et le MUCEM.

Musée du Louvre :

Dans le cadre de l'important chantier de rénovation du musée du Bardo, une convention de partenariat de 5 ans a été passée en novembre 2009, entre l'INP tunisien-Bardo et le musée du Louvre pour la restauration de statues antiques. Elle a été renouvelée en 2016 pour 5 ans.

Il s'agit notamment d'expertise et de transfert de compétences entre les parties avec l'extension du chantier-école aux collections de « Bulla Regia », de « Thuburbo Majus » et de « Madhia », l'accompagnement dans la création d'une filière de formation à la restauration de sculptures impliquant l'INP tunisien et une université tunisienne, l'accompagnement du Bardo dans la création d'un atelier de restauration de sculptures au sein du musée et l'accompagnement dans la mise en place d'un plan de communication visant la promotion du musée national du Bardo sur le plan international.

Le partenariat porte également sur la recherche et la coopération scientifique, dont l'organisation d'expositions visant à valoriser les collections du musée du Louvre et du Bardo et la publication de travaux relatifs aux collections des deux musées et à leur histoire, et notamment du catalogue des sculptures romaines conservées au Bardo, en lien avec l'université de Paris IV-Sorbonne.

La mise en œuvre de la convention est possible grâce à l'obtention de financements auprès de divers partenaires. Ainsi, le chantier-école dédié au réaménagement de la salle de Carthage a été financé partiellement par l'Institut français de Tunisie et deux mécènes : l'Union bancaire pour le Commerce et l'industrie (filiale de BNP Paribas en Tunisie) et Total Tunisie.

Afrique subsaharienne et Océan indien

Bénin :

Le Bénin est l'un des rares pays d'Afrique de l'Ouest à posséder d'une part un riche patrimoine matériel et immatériel et d'autre part un corps de professionnels compétents, formés à l'Université Senghor d'Alexandrie (opérateur de la Francophonie) qui occupent des postes stratégiques au Ministère de la Culture dont ceux de directeur du patrimoine et de secrétaire général.

Le département des affaires européennes et internationales collabore avec la direction du patrimoine du Bénin. Il apporte son expertise dans différents projets de la direction du patrimoine du Bénin et a passé un arrangement administratif avec le Ministre de la Culture pour la création et le soutien d'un master patrimoine culturel installé à l'ENAM (École nationale d'administration et de magistrature à Cotonou). Cette formation reconnue pour son excellence a été transférée en 2019 à l'IMAC (Institut national des métiers d'art, d'archéologie et de la culture). Son programme pédagogique est actuellement révisé.

Le DAEI a participé aux différentes réunions concernant la demande de restitutions d'objets, notamment les trônes d'Abomey conservés au musée du quai Branly, provenant du gouvernement béninois.

Deux bourses « patrimoine » de trois semaines ont été attribuées :

- une au commandant de gendarmerie Roger Taewes pour approfondir ses connaissances dans la lutte contre le trafic illicite et la sûreté dans les musées,
- une à un agent de la direction du patrimoine, Ernest Toffon, pour étudier le fonctionnement d'un syndicat d'initiative dans le cadre d'une politique du tourisme à l'échelon d'une région.

Burkina Faso :

Un séminaire sur le droit patrimonial en Afrique sub-saharienne et plus particulièrement au Burkina Faso a eu lieu en décembre 2019 à Ouagadougou en collaboration avec le centre archéologique de Bibracte à la demande du ministère de la Culture, des arts et du tourisme du Burkina Faso. Un agent du patrimoine burkinabé a bénéficié d'une bourse « patrimoine » de trois semaines.

Centrafrique :

À la suite des récents événements en Centrafrique, le musée Barthélémy Boganda à Bangui, seul musée à dimension nationale a besoin d'une totale réhabilitation. Mme Caroline Gaultier-Kurhan, chargée de mission au DAEI, et M. Honoré Tchatchouang, conservateur du patrimoine au Cameroun ont effectué une mission pour faire un premier diagnostic des besoins et une proposition d'un plan d'actions à mener visant la réouverture de cet établissement.

Comores :

Le DAEI soutient le Collectif des Comores pour la restauration du palais de l'Ujumbé à Mutsamudu. Ce palais construit sur deux niveaux qui couvre une superficie de 850m², est emblématique en raison de son intérêt architectural et des événements historiques qu'il a abrités. Un chantier a eu lieu entre le 26 mai et le 25 juillet 2016. Il a concerné la maçonnerie, les enduits à l'extérieur et la pose de poutres, de portes fenêtres et moucharabiehs. Ce chantier a été précédé par une étude réalisée début 2016 par le laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH) de Champs sur Marne, sur un panneau de bois peint provenant du palais de l'Ujumbé. La restauration des peintures ornementales du palais nécessitait une identification du bois et des pigments utilisés.

En 2019, la campagne de travaux a été très importante, car elle a permis de traiter la surcharge sur les terrasses qui menaçait la stabilité de l'édifice rendant impossible une ouverture au public.

Éthiopie :

Les rencontres entre le Premier ministre éthiopien et le Président de la République française en octobre 2018 et mars 2019 ont permis d'identifier le patrimoine comme l'un des domaines prioritaires de coopération entre l'Éthiopie et la France. Le projet de préservation et de mise en valeur du site des églises taillées à Lalibela fait partie des actions emblématiques portées par la France aux côtés de l'Éthiopie mais aussi l'ouverture des palais impériaux, la réhabilitation du musée national d'Éthiopie.

Pour Lalibela, une mission française menée par M. Régis Martin, architecte en chef des monuments historiques, et Marie-Laure Derat, directrice de la mission archéologique Lalibela, s'est rendue sur le site en janvier 2019 afin de réaliser un premier diagnostic du site.

Concernant le musée national d'Éthiopie, le musée des Confluences à Lyon poursuit sa politique de partenariat. Pour le Palais du Jubilé, à partir de janvier 2020, des opérateurs culturels sont mobilisés au titre de leur expertise et compétences : château de Versailles, RMN Grand Palais, Mobilier national, INP, Muséum d'Histoire naturelle.

Gabon :

Le département a reçu en avril 2018 une délégation gabonaise conduite par un professeur de l'Université Oumar Bongo de Libreville et le directeur du musée national du Gabon pour évoquer une coopération entre le nouveau musée national du Gabon et les musées français : un programme « e-patrimoines Gabon » est à l'étude.

Libreville, l'ancienne ambassade des États-Unis transformée en Musée National, 2019.



Kenya :

Le directeur général des musées du Kenya a été accueilli pour un séjour de huit jours en France qui lui a permis de visiter des institutions patrimoniales à Paris et en province notamment à Lyon et à Marseille. Il a rencontré les directeurs du musée du Havre, d'Angoulême et de Bordeaux à l'initiative du département des affaires européennes et internationales afin de nouer des partenariats et des collaborations.

Sénégal :

Étienne Féau, chargé de mission au DAEI, a eu l'occasion de faire deux missions en 2017 et 2018 à Dakar pour le suivi du projet de Musée des Civilisations Noires et son inauguration effective le 6 décembre 2018. Une troisième mission en mars 2019 a permis de projeter en collaboration avec l'Institut Français de Dakar un programme de cours à distance « e-patrimoines Sénégal » à l'intention des personnels des musées sénégalais pour 2020 qui constitue un des points de l'Accord de coopération culturelle qui a été depuis cosigné par le ministre Franck Riester et son homologue sénégalais lors d'une visite à Dakar les 17 et 18 novembre 2019.



Inauguration du Musée des Civilisations Noires à Dakar par le Président Maki Sall, le 6 décembre 2018

E-patrimoines-africains :

Ce programme a été lancé en 2016 par le DAEI en collaboration avec l'Unité Afrique du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et avec le soutien technique de l'Université Numérique Francophone Mondiale (UNFM). Il a l'ambition d'être une iconothèque en ligne du patrimoine matériel et immatériel. Il s'agit tout d'abord de faciliter l'accès à la documentation par un guichet unique en donnant un accès le plus large possible à la communauté patrimoniale, à des chercheurs, des étudiants et à toute personne qui recherche des documents sur le patrimoine africain. Ensuite, il s'agit de créer un outil dynamique qui permettra aux États, à travers les directions du patrimoine ou des personnes privées, de contribuer à l'enrichissement de la base. Enfin c'est un outil facile d'accès.

Un Forum a été organisé le 4 juillet 2019 à l'Institut de France sous le haut patronage du Président de la République ayant pour thème : Patrimoines africains : réussir ensemble notre nouvelle coopération. Réunissant de nombreux experts du nord et du sud, la matinée a été dédiée aux coopérations patrimoniales avec le Bénin, l'Éthiopie, le Mali, la République démocratique du Congo, le Cameroun et le Burkina Faso, l'après-midi était consacré à deux tables rondes : Politique de coopération patrimoniale avec l'Afrique et Comment mieux documenter l'histoire et la provenance des collections.

Asie

Cambodge :

En raison de liens historiques anciens, du rôle éminent joué par la France dans la conclusion des Accords de Paris en 1991 et de son niveau de coopération, la France continue d'occuper une place privilégiée, particulière et importante au Cambodge et assure toujours la coprésidence, avec le Japon, du comité international de coordination pour la sauvegarde et le développement du site historique d'Angkor, depuis 1993, et le ministère de la Culture développe une véritable politique dans le domaine de la formation des Cambodgiens et de la restauration des temples, comme en témoignent le Baphon et le Mebon.

Enjeux essentiels :

Le Cambodge est un pays stratégique pour la France pour trois raisons essentielles :

1. 70 % de la population a moins de 30 ans, il s'agit d'un pays d'avenir.
2. La présence d'une francophonie active, le Cambodge est un membre de l'OIF.
3. La France est le 3^e pays de destination pour les étudiants cambodgiens dans l'enseignement supérieur.

Les relations culturelles entre la France et le Cambodge sont anciennes et suivies, mais elles sont essentiellement axées sur une dimension patrimoniale :

- Le site d'Angkor est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. La France et le Japon coprésident le Comité International de Coordination depuis 1993. La prochaine décennie devra s'attacher au

nécessaire transfert de compétences et des responsabilités aux autorités cambodgiennes pour la gestion et le développement de ce site.

- La coopération avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP). À la demande de l'UNESCO, l'INRAP a accompagné les opérations ouvertes sur Angkor, dans le cadre d'un Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP) mettant à disposition l'un de ses archéologues sur place.
- La présence de l'École française d'Extrême Orient dans la capitale depuis le début du XX^e siècle a permis l'essor d'institutions culturelles cambodgiennes de premier plan, tels que le Musée national du Cambodge, la Bibliothèque royale, notamment.
- Actuellement le Cambodge a surtout besoin de transferts de savoir-faire, démarche déjà entreprise dans le domaine du patrimoine.

La coopération patrimoniale :

La coopération patrimoniale emblématique du ministère de la Culture s'est développée autour de la réhabilitation et de la sauvegarde du site d'Angkor, en partenariat avec le MEAE depuis 1991 et s'articule autour de plusieurs axes.

La formation :

Le ministère de la Culture forme de nombreux professionnels cambodgiens aux métiers du patrimoine (architectes, archéologues, gestionnaires de site...). En 2018, plusieurs actions emblématiques ont été menées et notamment la mise en œuvre d'un module de formation à distance e-patrimoines dédié au Cambodge spécialement consacré à la méthodologie du schéma directeur de monument appliquée aux monuments du site d'Angkor, suivie de sa mise en ligne.

L'objectif de cette formation est de donner à des gestionnaires de sites et de monuments la méthodologie qui permet d'appréhender un monument dans son site, d'en identifier les forces et les faiblesses, afin d'arrêter les priorités et les moyens nécessaires à améliorer sa conservation, à accroître son attractivité, à associer les populations à son développement et à offrir un meilleur service au visiteur. L'ensemble de ces éléments prend la forme d'un schéma directeur de monument applicable à tous monuments et sites. Une telle méthodologie présente un caractère transversal qui articule les dimensions culturelles et historiques, artistiques et économiques, touristiques, scientifiques et sociales. Ce projet a pour objectif de favoriser le passage d'une stricte logique initiale de conservation axée sur la restauration à une démarche intégrée d'attractivité et de dynamisation des monuments et de leurs territoires.

Un chantier école sur le site du Chau Srey Vibol pourrait être organisé en 2020 avec une vingtaine de professionnels cambodgiens.

Une formation d'une semaine a été organisée en mars 2019, au sein du centre de formation de l'APSARA à Siem Reap, sur l'étude des publics et la méthodologie pour la réalisation d'enquête et le traitement des données issues de ces enquêtes. Cette formation était destinée au personnel du département du tourisme de l'APSARA. Cette équipe avait fait part de son souhait de bénéficier d'un appui à la formation en matière d'étude des publics et de méthodologie des enquêtes lors de la 30^e session technique du CIC en juin 2018.

Par ailleurs, le département des affaires européennes et internationales organise l'accueil, depuis de nombreuses années, de stagiaires cambodgiens (architectes, spécialiste des eaux d'Angkor, et gestionnaires de site).

Didier Repellin, architecte en chef des monuments historiques, a été envoyé au Palais Royal à Phnom Penh en février 2019 pour travailler sur le projet de restauration du Pavillon Napoléon III. Cette restauration se fait comme un chantier école et une vingtaine d'étudiants de l'Université Royale des beaux-arts de Phnom Penh participe ainsi au suivi des travaux.

Le Comité international de coordination (CIC)

L'investissement français au sein du Comité international de coordination pour la sauvegarde et le développement du site d'Angkor (CIC) se traduit par un fort investissement humain et financier. Depuis 1993 et jusqu'en 2013, la France coprésidait avec le Japon le Comité international de Coordination (CIC) pour la sauvegarde et le développement du site d'Angkor, qui est inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco.

Le secrétariat du comité est assuré par l'Unesco. Lors de la 3ème conférence intergouvernementale sur la sauvegarde du site d'Angkor, le 5 décembre 2013, les autorités cambodgiennes ont fait part de leur souhait de voir la France et le Japon continuer à coprésider le CIC pour une période de 10 ans, ce qui a été entériné. Cette nouvelle décennie s'attache à renforcer le nécessaire transfert de compétences et de responsabilités aux autorités cambodgiennes dans la gestion et le développement du site d'Angkor.

L'investissement français au sein du Comité international de coordination pour la sauvegarde et le développement du site d'Angkor (CIC) se traduit par un fort investissement humain et financier.

Depuis 1993, la France copréside avec le Japon, le comité international de Coordination (CIC) pour la sauvegarde et le développement du site d'Angkor, qui est inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco. La décennie qui s'est ouverte après la conférence intergouvernementale de décembre 2013, s'attache à renforcer le nécessaire transfert de compétences et de responsabilités aux autorités cambodgiennes dans la gestion et le développement du site d'Angkor.

En novembre 2019, M. Éric Pallot, inspecteur général des patrimoines et architecte en chef des monuments historiques, a pris la succession, après validation de la Ministre de la Culture et des Beaux-Arts du Cambodge, du comité des experts, et des deux coprésidents du CIC, de feu M. Pierre-André Lablaude, comme expert ad hoc au CIC.

En décembre 2018, ont eu lieu les célébrations du 25e anniversaire du comité international de coordination de sauvegarde et de développement du site historique d'Angkor. Le Premier ministre Hun Sen a ouvert la séance le 4 décembre 2018 à Angkor et la clôture, chose exceptionnelle, a été assurée le 5 décembre 2018 par le roi Norodom Sihamoni, fils du roi Norodom Sihanouk, francophone et francophile, qui est membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres, en présence de toute la communauté scientifique et politique internationale, notamment les ministres de la culture de Chine, Inde, Corée, etc. et Mme Audrey Azoulay, directrice générale de l'UNESCO.

La délégation française a été reçue en audience par le roi Sihamoni.

Mebon occidental

Le chantier de restauration du temple du Mebon sur le Barray occidental commencé en 2012 et qui devrait s'achever début 2022 a été redéfini dans sa gestion.

Un nouvel FSPI 2019-2020, toujours orienté vers la codirection et le cofinancement avec les partenaires cambodgiens, vise à achever la restauration du temple du Mebon occidental selon de nouvelles modalités définies conjointement avec l'Autorité nationale APSARA et basées sur les conclusions de deux missions d'expertise économique indépendantes diligentées par le MEAE et le ministère de la Culture.

Ces nouvelles modalités ont fait l'objet d'un accord intergouvernemental entre la France et le Cambodge signé le 27 septembre 2018.

Pierre Bortolussi, architecte en chef des monuments historiques et inspecteur général des patrimoines a effectué une première mission d'expertise au début du mois de mai 2019 avec le cabinet d'expertise économique Asselin. Il suivra le chantier à distance et effectuera plusieurs missions d'ici la fin de l'année.

Patrimoine mondial de l'UNESCO

En mai 2018, Françoise Nyssen, ministre de la Culture, avait été sollicitée, suite au courrier du Premier Ministre monsieur Hun Sen au Président de la République, au sujet du site de Sambor Prei Kuk, officialisant ainsi la demande des autorités cambodgiennes pour l'élargissement de la compétence du CIC Angkor, coprésidé par la France et le Japon, à ce site préangkorien, inscrit en juillet 2017 sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.



Cette demande, qui est une reconnaissance du travail accompli par la France à la coprésidence du CIC depuis sa création en 1993, a été acceptée.

En décembre 2017, Bruno Favel, chef du département des affaires européennes et internationales, qui participe chaque année aux travaux du CIC, avait annoncé l'accord de principe de la France quant à l'élargissement du CIC d'Angkor au site de Sambor Pré Kuk.

Coopération de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP)

À la demande de l'UNESCO, l'INRAP a accompagné les opérations ouvertes sur Angkor, dans le cadre de FSP, en mettant à disposition l'un de ses archéologues sur place, de 2003 à 2009. Ses actions au Cambodge (programme, sous maîtrise d'ouvrage scientifique et technique de l'Autorité nationale APSARA, de fouilles archéologiques préventives et de valorisation réalisé depuis 2011 sur l'aéroport de Siem Reap, situé dans l'emprise du site d'Angkor) sont menées en étroite partenariat avec l'Autorité nationale APSARA et la Société concessionnaire de l'aéroport (SCA/Cambodia Airports) qui en assure le financement intégral. Ce programme de fouilles archéologiques préventives a donné lieu à une exposition en mars 2016 au musée National de Phnom Penh. Cette coopération a été confirmée par la signature d'un nouvel accord triennal, le 9 juillet 2013, et renouvelé en 2016.

En 2018, dans le cadre d'un accord entre l'INRAP et le Ministère de la Culture et des Beaux-Arts du Royaume de Cambodge, l'INRAP a accueilli deux stagiaires cambodgiens.

En 2019, l'INRAP a par ailleurs participé au projet de recherche LANGAU dans le cadre d'une collaboration entre l'Autorité nationale APSARA et l'École française d'Extrême-Orient.

Musée national des arts asiatiques – Guimet, le Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF)

Dans le cadre de l'accord de coopération scientifique établi en septembre 2017 entre le Musée national des Arts asiatiques – Guimet, le Centre de Recherches et des Restaurations des Musées de France (C2RMF) et l'École française d'Extrême-Orient (EFEO), et mettant à profit – pour l'étude, le projet international CAST :ING dirigé par le C2RMF (2015-2020, « Guide de bonnes pratiques pour l'étude technologique des sculptures en bronze »), un projet d'étude technologique d'une statue monumentale en bronze de Visnu mise au jour au temple du Mebon occidental à Angkor est en cours de montage, en collaboration avec le Musée national du Cambodge à Phnom Penh où la statue est aujourd'hui conservée.

Par ailleurs, l'Académie des inscriptions et des belles-lettres organise une séance le vendredi 24 mai 2019, dans le cadre de la célébration de 25 ans de contributions cambodgiennes, françaises et internationales à la conservation et au développement d'Angkor, patrimoine culturel de l'humanité, sous le haut patronage de sa Majesté Norodom Sihamoni, roi du Cambodge, associé étranger de l'Académie.

Chine :

Coopération dans le domaine du patrimoine et des musées en Chine.

Historique :

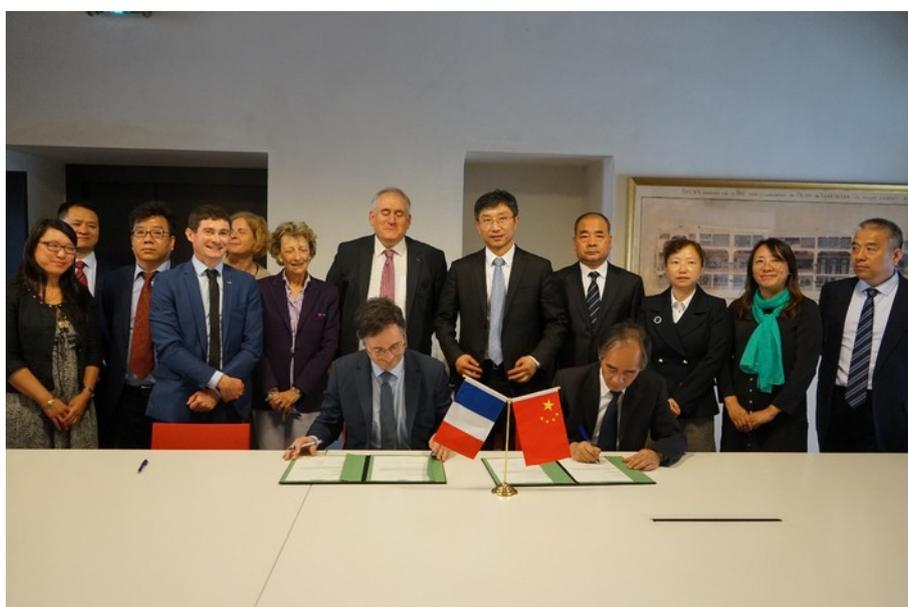
La protection du patrimoine et sa valorisation touristique est en Chine une priorité au plus haut niveau. Afin d'aider la Chine dans cette entreprise, la Fondation des sciences du patrimoine, pour le compte du consortium d'institutions françaises (institut national du patrimoine-INP ; laboratoire de recherche des monuments historiques-LRMH ; centre de recherche et de restauration des musées de France-C2RMF ; institut national de recherches archéologiques préventives-INRAP ; château de Versailles, sites et cités remarquables) avec l'appui du ministère de l'Europe et des affaires étrangères-MEAE ont initié depuis 2016 le développement d'une coopération ambitieuse avec la Chine dans le domaine du patrimoine culturel. Un accord structurant, formalisant la forte ambition des deux parties, a été signé en janvier 2018 au Grand Palais du Peuple lors de la visite d'État en Chine du Président Macron, et lors de la visite à Paris du Président Xi, une déclaration conjointe a été signée pour renforcer nos échanges dans le domaine de la lutte contre le trafic illicite des biens culturels.

Il demeure que les actions engagées permettent de favoriser l'échange d'expertise technique et scientifique, mais aussi de développer des programmes de formation continue et à mobilité étudiante sont

multiples. Mais la plus importante de ces actions est celle initiée avec le Bureau du patrimoine du Shaanxi et dont la convention de coopération scientifique relative à la protection et à la conservation préventive du patrimoine en pierre et l'accord-cadre autour de la protection du temple de Gongshutang, ont été signés le lundi 27 mai 2019 au Château de Versailles.

Ainsi M. Luo Weli, directeur du Bureau du patrimoine du Shaanxi, est venu accompagner de monsieur Hou Ningbin, directeur du site de l'armée de terre cuite, de M. Zhao Qiang, directeur de l'institut de protection du patrimoine culturel du Shaanxi. La présence de M. Sun Zhouyong, directeur de l'Institut d'archéologie du Shaanxi est liée au souhait de développer une coopération avec l'INRAP, avec notamment la perspective de monter une formation de courte durée pour des archéologues en 2020 ou 2021.

La coopération se développe, depuis la signature en 2016 au Musée du Louvre, du Mémorandum de coopération entre le Bureau du Patrimoine du Shaanxi, et le consortium français coordonné par la Fondation des Sciences du Patrimoine.



Délégation officielle menée par M. Luo Wengji, directeur du patrimoine de la province du Shaanxi, accompagné du directeur du site de l'Armée des soldats de terre cuite et de responsables d'autres sites, avec la fondation des sciences du patrimoine, l'Institut national du patrimoine et le département des affaires européennes et internationales.

Dans le prolongement des actions initiées, la France souhaite développer une coopération nouvelle dans le Shaanxi sur le site de l'armée de terre cuite, suite au déplacement du Président Macron qui souhaiterait que la France apporte le meilleur de son expertise dans la conservation et la restauration des vestiges en terre de ce site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Une déclaration conjointe sur ce nouveau projet de collaboration a été signée le 6 novembre 2019 entre le ministre de la Culture français et l'administrateur d'État du patrimoine culturel de Chine lors de la visite du Président Macron en Chine.

La cinquième session du dialogue de haut-niveau sur les échanges humains a eu lieu le 21 octobre 2019 à Paris. Elle s'est tenue dans le contexte de la préparation du voyage du Président de la République en Chine les 5-7 novembre 2019. Le dialogue a permis de faire le point sur la coopération dans 10 domaines dont celui de la Culture avec les signatures d'une lettre d'intention sur l'année franco-chinoise du tourisme culturel et d'un mémorandum de coopération entre l'association des biens français du patrimoine mondial et ICOMOS China.

Par ailleurs la coopération dans le domaine des musées est importante, mais la problématique de l'insaisissabilité des œuvres reste prégnante. Le Centre Pompidou Shanghai a été inauguré par le Président de la République le 5 novembre 2019.

Amérique Latine

Mexique :

Suite à deux séismes survenus au Mexique au mois de septembre 2017 qui ont fait plusieurs centaines de victimes et endommageant son patrimoine culturel (un inventaire fait état de 2000 monuments affectés dont 92 % de bâtiments religieux -l'église et l'État sont séparés depuis 1860 au Mexique), le ministère s'était aussitôt engagé auprès de son homologue mexicain à participer à la reconstruction du patrimoine culturel du pays, qui travaille actuellement dans près de 800 chantiers.

Cette participation s'est manifestée dans un premier temps par l'envoi d'une mission technique exploratoire au Mexique en janvier 2018.

Dans un second temps, un arrangement administratif relatif à la coopération en matière de patrimoine culturel a été signé par les deux ministres, le 16 avril 2018, en marge de la réunion à Paris du Conseil stratégique franco-mexicain (CSFM). Le texte prévoit, outre la promotion de contacts entre professionnels et spécialistes ainsi que le développement de projets concrets autour de cours, ateliers et conférences, un engagement de la partie française en matière de restauration de deux bâtiments spécifiques : l'ensemble conventuel de Saint Bernardin de Sienne à Xochimilco (Mexico) et l'église de Saint François d'Assise à Puebla. Depuis les Mexicains ont terminé la restauration de ce bâtiment.

Les missions françaises prévues en 2019 ont fait l'objet d'activités concrètes de restauration et de formation, la priorité, dont l'Union Rempart en novembre 2019 étant mise sur les normes de construction et de conservation.

De nombreux professionnels mexicains ont été et seront également accueillis en France, notamment grâce au concours de l'Union Rempart, réunion d'associations de sauvegarde du patrimoine et d'éducation populaire, dont le but est la restauration de bâtiments et sur les bourses patrimoine de la direction générale des Patrimoines.

Un séminaire a été organisé par l'ambassade de France à Mexico sur la question du patrimoine, de sa restauration et plus spécifiquement sur le potentiel des projets patrimoniaux en matière de régénération économique et sociale des espaces urbains.

Ce séminaire s'inscrit dans la réflexion générale, conduite par l'autorité du centre historique, l'Institut national d'anthropologie et histoire (INAH) en lien avec l'UNESCO et, sur la revalorisation du centre historique de Mexico, un espace urbain complexe qui dispose à la fois de ressources patrimoniales exceptionnelles mais fait face, depuis plusieurs décennies, à des logiques de paupérisation et de déprise sociale. Il s'agira, en valorisant l'expertise française dans ce domaine, de s'interroger sur les conditions d'une restauration réussie, respectueuse du bâtiment, pensée à l'échelle de la ville et en association constante avec ses habitants, incluant une réflexion sur les externalités des projets patrimoniaux en matière de régénération économique, sociale et identitaire des espaces urbains.

Le séminaire s'est déroulé dans les locaux du Musée historique de la ville de Mexico. Pierre-Antoine Gatier, ACMH et inspecteur général des patrimoines, a été invité à y participer.

Deux professionnels, architectes du patrimoine de l'INAH viendront 3 semaines en France au printemps 2020 pour participer à un chantier école de l'Union Rempart.

Paraguay :

En juin 2017, les Paraguayens ont sollicité un entretien avec la ministre de la Culture pour demander une aide technique à la France dans le domaine de l'archéologie militaire, afin d'accompagner le Paraguay dans son travail de commémoration des 150 ans de la guerre de la Triple Alliance (1864-1870) contre l'Argentine,

le Brésil, l'Uruguay, qui a privé le Paraguay d'un tiers de son territoire et décimé plus de 60 % de sa population.

Fernando Griffith, secrétaire d'État à la culture du Paraguay a renouvelé la demande de coopération technique de son pays dans la perspective d'une réappropriation par le peuple paraguayen de son patrimoine, son histoire et sa fierté. Un seul site lié à la guerre de la Triple Alliance a été déclaré patrimoine national, sur les 80 sites actuellement connus.

Le Paraguay mène actuellement une politique de valorisation et de protection de son patrimoine historique. Il est fortement demandeur de l'expertise française. Cette dernière s'est exprimée au mois d'octobre 2017 par l'envoi d'une mission effectuée par les deux archéologues Yves Desfossés et Pascal Depaepe dans le domaine de l'archéologie miliaire, elle-même élevée au rang de coopération d'intérêt national par le Paraguay.

L'Ambassade à Assomption travaille main dans la main avec les autorités paraguayennes afin de capitaliser sur la mission du mois dernier dans le but de renforcer la coopération bilatérale dans le domaine de l'archéologie et de la protection du patrimoine culturel. Cela est d'autant plus nécessaire que le Paraguay ne compte que trop peu de professionnels et de techniciens en la matière.

Une déclaration d'intention entre le Secrétariat national à la culture du Paraguay et le ministère de la Culture français, Institut national de la recherche pour l'archéologie préventive (INRAP) a été signé le 23 juillet 2018, qui prévoit un programme d'échange et de formation sur 3 années ainsi que des missions d'appui ou d'assistance lors des opérations archéologiques sur le terrain. Cette signature a permis au ministère des finances du Paraguay de financer, par l'intermédiaire du programme de bourses « BECAL », une formation de trois mois à l'INRAP à quelques professionnels paraguayens dans le domaine de l'archéologie préventive.

Une nouvelle mission de conseil et de supervision des fouilles (diagnostic du site dans un premier temps) sur le site de Cerro León, a été menée en juin 2019 par Pascal Depaepe et Yves Desfossés.

Une professionnelle paraguayenne dans le domaine de la restauration préventive sera accueillie à l'automne 2020 au C2RMF pour effectuer un stage de 3 semaines.



Saint Bernardin de Sienne à Xochimilco (Mexico)

II -Construction de l'Europe des patrimoines

1 Coopération multilatérale

Commission européenne

Ces dernières années, le patrimoine suscite un intérêt croissant des institutions de l'Union européenne (Commission européenne, Parlement européen, Comité européen des Régions), en raison de sa contribution aux objectifs européens, en termes de croissance, de création d'emplois, de développement durable, d'attractivité des territoires et de cohésion sociale (qualité de vie des citoyens européens, formations qualifiantes, excellence européenne, etc). Enfin, le patrimoine a des effets d'entraînement sur d'autres secteurs économiques.

Depuis le Traité de Lisbonne (mentionnant explicitement que l'Union doit veiller à la sauvegarde et au développement du patrimoine culturel européen), le patrimoine et la culture sont mieux pris en compte dans les politiques et les programmes, dans les secteurs de la culture, mais également progressivement dans d'autres politiques sectorielles. La Commission européenne a ainsi publié une Cartographie des actions en matière de patrimoine culturel dans les politiques, programmes et activités de l'Union européenne, qui présente les programmes européens permettant de financer des actions en faveur du patrimoine dans l'ensemble des secteurs.

Le DAEI est l'interlocuteur de la Commission européenne sur ces secteurs.

Campagne « Année européenne du patrimoine culturel 2018 »

Bruno Favel a été nommé coordinateur national de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018 par la Ministre (Mme Azoulay, puis confirmé par Mme Nyssen). À ce titre, le DAEI a élaboré la méthodologie, les contenus et les outils de communication, organisé des réunions au niveau national, mobilisé, informé et accompagné l'ensemble des acteurs patrimoniaux (institutionnels, professionnels, associatifs, etc.). Le DAEI a coordonné et suivi la programmation (plus de 1500 événements labellisés), en lien avec les correspondants désignés en DRAC, avec les coordinateurs nationaux des autres États-membres et participé à des réunions de coordination au niveau européen.



Tous les secteurs d'activité du ministère ont ainsi été célébrés (patrimoine, musées, archives, livre et lecture, musique, danse, théâtre et spectacles, culture scientifique et technique, arts plastiques, cinéma et audiovisuel), ainsi que tous les types de patrimoine (monumental et architectural, archéologique et muséal, naturel et paysager, culturel et industriel, immatériel et écrit, numérique et scientifique, cinématographique et photographique, etc.), enfin, tous les types de projets, quelle que soit leur dimension, ont pu s'inscrire au cœur de cette Année et de la vie culturelle des territoires.

Des partenariats ont permis d'accompagner la mise en œuvre de cette année :

- ARTE a présenté des programmes couvrant différents aspects du patrimoine culturel européen tout au long de l'année et en fonction des manifestations organisées ;
- « Toute l'Europe », site d'information et média de référence pour les questions européennes, a créé de nombreux contenus sur l'Europe, la culture et le patrimoine ;
- Le Relais Culture Europe a continué son travail de veille des appels à projets en cours et d'accompagnement des acteurs pour les aider à répondre aux appels d'offres publiés dans le cadre de l'Année.

Tous les partenaires institutionnels et professionnels ont été mobilisés (établissements publics et directions du ministère, ONG, associations, collectivités, etc.) en faveur de la sauvegarde, la conservation et la valorisation des patrimoines, grâce à des actions structurantes et à la participation citoyenne au cœur de ce projet européen.

Les grandes manifestations nationales pilotées par le ministère de la Culture se sont inscrites dans cette dynamique et ont pris une coloration européenne. Ainsi, ces grandes opérations nationales (comme les Rendez-vous aux Jardins, les Journées nationales de l'Architecture, les Journées nationales de l'Archéologie, la Nuit européenne des musées, les Journées européennes du Patrimoine, Tous à l'Opéra, la Fête de la musique, etc.) fédérant des centaines, voire des milliers d'événements, ont été des événements phares de cette Année.

Extension de l'initiative des Rendez-vous aux jardins au niveau européen

La DGP (DAEI et service du patrimoine) ont porté un événement emblématique au niveau européen, dans le cadre de cette Année : en 2018, 16 pays se sont associés aux Rendez-vous aux Jardins, aux mêmes dates, avec le même thème de « L'Europe des jardins » et le même visuel. L'opération a été officiellement lancée conjointement par les ministres allemande et française de la culture le 7 juin 2018 dans les jardins du Palais-Royal à Paris.



Affiche 2018 des *Rendez-vous aux jardins* reprise par les 16 pays participants



Affiche 2019 des *Rendez-vous aux jardins* reprise par les 20 pays participants

En 2019, 20 pays européens ont participé aux *Rendez-vous aux jardins* aux mêmes dates, sur le même thème des « Animaux aux jardins » et avec le même visuel fourni par le ministère de la Culture. L'opération a été officiellement lancée conjointement par les ministres allemand et français de la culture le 5 juin 2019 à Berlin.

L'Année européenne a été un succès au niveau européen, et plus particulièrement en France, pays ayant l'un des taux de réussite les plus importants : plus de 1 500 événements labellisés en France par la DGP (DAEI et DRAC) sur les 17 000 labellisés en Europe (37 pays, institutions et société civile européennes ont labellisés des actions, touchant plus de 6,2 millions de personnes).

Une publication de bilan de cette Année européenne du patrimoine a été conçue par le DAEI pour témoigner de la forte mobilisation de nombreux acteurs en France, que ce soit au niveau des institutions du ministère (DRAC, EP et différents services d'administration centrale), des collectivités locales et territoriales, des professionnels, du secteur associatif et des citoyens.

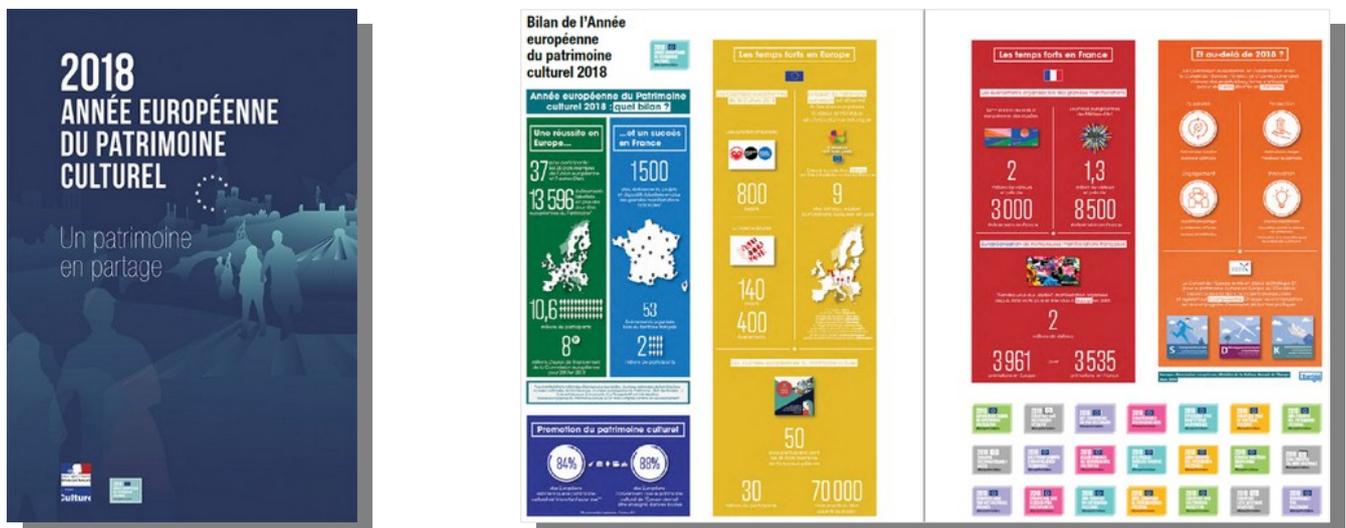
C'est en effet grâce à ce formidable dynamisme des acteurs et des territoires que la France a été l'un des pays les plus actifs dans cette campagne thématique européenne.

Cette publication donne la parole aux correspondants en DRAC, chargés de la labellisation au niveau régional, aux acteurs institutionnels européens, à des acteurs patrimoniaux français, ainsi qu'à quelques coordinateurs nationaux d'autres pays impliqués.

En deuxième partie de l'ouvrage, un feuilleton patrimonial permet de mesurer l'étendue des actions menées, avec une acception ouverte du champ patrimonial. Ainsi, plus d'une centaine d'événements ont été choisis parmi les milliers organisés, dont certains ont par ailleurs été valorisés sur les réseaux sociaux du ministère tout au long de l'année 2018.

Enfin, en dernière page, un agenda patrimonial européen liste quelques rendez-vous européens récurrents, dont l'opération *Rendez-vous aux Jardins*, qui a essaimé en Europe : participation de 17 pays en 2018, 20 pays en 2019, aux mêmes dates, sur le même thème et avec le même visuel.

Cette publication est consultable en ligne sur le site du ministère de la Culture, sous forme interactive.



Plan d'Action en faveur du patrimoine de la Commission européenne

La Commission européenne a souhaité poursuivre cette dynamique en adoptant fin 2018 un Plan d'Action en faveur du patrimoine, dans une approche intégrée et transversale du patrimoine. Il repose sur 4 principes : approche holistique ; approche intégrée ; politiques fondées et coopération multi-acteurs. Il liste 5 domaines d'action dans lesquels le patrimoine est au service :

1. d'une Europe inclusive : ouverture à tous ;
2. d'une Europe durable ;
3. d'une Europe résiliente : protéger le patrimoine en danger ;
4. d'une Europe innovante : mobiliser les connaissances et la recherche ;
5. de partenariats mondiaux plus solides : renforcer la coopération internationale.

Soixante actions sont prévues sur 2 ans (2019-2020). Une des actions est la création d'un Groupe de travail européen sur le Patrimoine. Bruno Favel, Chef du DAEI, a été officiellement nommé membre de ce groupe (et Orane Proisy, suppléante). Ce Groupe européen réunit des représentants des États-membres, de la société civile, des professionnels et des citoyens européens sélectionnés sur candidatures. La première réunion s'est tenue les 15 et 16 octobre 2019 à Bruxelles. Lors de cette réunion, différentes Directions générales de la Commission européennes ont présenté des exemples de politiques, programmes et projets qui concernent le patrimoine, notamment dans le domaine de la Recherche, ainsi que les prochains appels à projets, notamment une alliance sectorielle sur le patrimoine dans le cadre du programme ERASMUS +.

Agenda européen de la culture et Méthode ouverte de coordination (MOC)

La méthode ouverte de coordination (MOC), définie et adoptée par le Conseil européen de Lisbonne en 2001, est un mode de coordination souple et non contraignant entre les États-membres de l'Union européenne sur des objectifs politiques dans différents secteurs. Ce mode de gouvernance intergouvernemental, basé sur la coopération volontaire des États, vise ainsi à faire converger les politiques nationales sur des sujets d'intérêts communs. Les États se donnent un certain nombre d'objectifs et d'indicateurs communs, mais sans recours à la contrainte légale et utilisent des outils tels que les guides de bonne conduite, le partage de bonnes pratiques, l'évaluation par les pairs, le benchmarking. Il est basé sur la coopération volontaire des États.

Dans ce cadre, la Commission européenne a créé des groupes de travail composés d'experts issus des pays États-membres de l'Union Européenne. Le patrimoine a été intégré au plan de travail en faveur de la culture (2015-2018) : l'une des 4 priorités était explicitement consacrée au « Patrimoine culturel » et deux groupes de travail avaient été constitués : l'un sur la Gouvernance participative du patrimoine culturel (2015-2016) et l'autre sur la transmission des savoirs et des savoir-faire afin de lutter et proposer des solutions pour remédier au manque annoncé de professionnels dans certains secteurs patrimoniaux en Europe (2017-2018).

Dans le Plan de travail en faveur de la culture (2019-2022), le patrimoine est de nouveau mentionné : en priorité 1 sur la « durabilité du patrimoine culturel » (3 groupes de travail seront constitués : « suites de la gouvernance participative – 2019-2020 ; adaptation au changement climatique 2021-2022 et principes de qualité – 2019-2020), associé à la priorité 2 sur la cohésion et le bien-être.

L'architecture est également pour la 1^{re} fois intégrée à l'Agenda culturel grâce à un groupe de travail « qualité de l'architecture et environnement bâti » (2020-2021). Conformément à la déclaration de Davos « Vers une Baukultur de haute qualité pour l'Europe » adoptée par les ministres européens de la culture en janvier 2018, ce groupe travaillera dans le cadre d'une approche intégrée et équilibrée de l'environnement bâti tout en se concentrant sur les contributions spécifiques des politiques et pratiques architecturales : politiques et outils existants ; principaux moteurs et obstacles au bien-être des citoyens dans l'environnement bâti, grâce à une architecture de qualité ; modèles de gouvernance pluridisciplinaires et participatifs contribuant à l'inclusion sociale et au développement durable des quartiers, y compris

l'adaptation au changement climatique ; meilleures pratiques et actions innovantes ; réutilisation adaptative (temporaire), etc.

La première réunion aura lieu les 18 et 19 février 2020 à Bruxelles. Quatre autres réunions suivront jusqu'à la mi-2021. Le résultat prévu est un manuel contenant des études de cas et des recommandations politiques pertinentes (2021). Des synergies avec les initiatives pertinentes de l'UE seront assurées.

Agenda urbain européen : nouveau partenariat sur le patrimoine

Le pacte d'Amsterdam, adopté en 2016 par les 28 États membres de l'Union européenne, a marqué la reconnaissance des enjeux liés aux problématiques urbaines et leur volonté de mettre en place des politiques publiques cohérentes. L'agenda urbain, coordonné par la Commission européenne, s'appuie sur le Pacte d'Amsterdam et définit 10 actions regroupées dans trois objectifs.

En 2018, deux thématiques supplémentaires ont été ajoutées à la demande des États-membres, dont l'une s'intitule « patrimoine culturel », afin que le patrimoine soit mieux pris en compte dans les politiques urbaines. Deux entités représentent la France au sein de ce partenariat européen : Bordeaux Métropole et la DGP (service du patrimoine et service de l'architecture). La participation de la DGP à ce groupe de travail permet de promouvoir les outils législatifs de protection patrimoniale existant en France, de recueillir des exemples de bonnes pratiques de la part d'autres pays européens et d'influer sur les politiques européennes dans ces domaines.

Deux réunions se sont tenues au 1^{er} semestre 2019 auxquelles la DGP n'a pas pu participer (changement de poste au service de l'architecture et congés maternité au service du patrimoine).

Le Label du Patrimoine européen (European Heritage Label – EHL)

En 2005, à l'initiative de la France, différents États-membres de l'Union européenne ont décidé de créer le Label du Patrimoine européen. Aujourd'hui repris par l'Union Européenne, le Label a pour objectif de mettre en valeur la dimension européenne de biens culturels, monuments, sites culturels, lieux de mémoire, etc, témoins de l'histoire de l'Europe ou de la construction européenne. En 2008, dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, les ministres de la culture ont adopté des Conclusions du Conseil relatives à la création du Label Patrimoine Européen après un colloque réuni à Avignon dans le palais des papes. Le label du patrimoine européen est suivi au sein du ministère de la Culture par le département des Affaires internationales. Correspondant français de la Commission européenne sur ce sujet il informe, accompagne et suit les porteurs de projets et organise un comité national de sélection des sites français qui prétendent à la labellisation.



Le DAEI assure le secrétariat du Comité national **présidé par Madame Catherine Lalumière**. Cette instance créée afin d'instruire au mieux les projets de candidature est également un lieu de réflexion autour du label, des projets de candidatures et des sujets qui y sont liés.

L'ancien camp de concentration de Natzweiler (dossier franco-allemand) a été labellisé en 2018.

Cette nouvelle labellisation est la 4^e pour la France (l'abbaye de Cluny a été labellisée en 2015, la maison de Robert Schuman à Scy-Chazelles également à Strasbourg et son quartier européen en 2016). Le DAEI a souhaité que les sites se réunissent en association. Une première réunion a eu lieu en décembre 2018. À ce jour, 38 sites européens ont été labellisés.



*Ancien camp de concentration de Natzweiler
Labellisé en 2018*

présenter les sites labellisés. Le ministère de la Culture a été sollicité afin de présenter les sites français. Une brochure est en cours d'élaboration.

Tout au long de l'année 2018 le DAEI a accompagné deux porteurs de projet dans la rédaction de leur dossier : le domaine des Frênes à Bougival, projet dont la volonté de dépôt a été reportée à 2020 par ses porteurs, et le dossier du Chambon-Sur-Lignon, lieu de Mémoire, déposé en février 2019. Ce dossier, qui sera examiné par le comité européen a été déclaré recevable par l'Union européenne en mars 2019.

Conseil de l'Europe

Institution créée le 9 mai 1949, pour faciliter la réconciliation des peuples, le Conseil de l'Europe défend les Droits de l'Homme, la Démocratie et l'État de Droit. Il compte 47 États membres et 50 États parties à la Convention culturelle européenne de 1954.

Le rôle spécifique du Conseil de l'Europe dans le domaine du patrimoine est de fournir aux pouvoirs publics et à la société civile des schémas d'intervention pour un usage durable des ressources patrimoniales et paysagères sur un territoire donné. Le Conseil de l'Europe, à la différence de l'Union européenne, développe une doctrine éthique et politique en matière de patrimoine et de paysage dans les 47 États parties à la Convention culturelle du Conseil de l'Europe de 1954.

Le patrimoine est intégré aux priorités du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'Homme et comme potentiel de développement humain et de régénération locale et dépend de la Division de la Gouvernance démocratique. C'est le Comité directeur de la Culture, du Patrimoine et du Paysage (CDCPP) qui suit les questions patrimoniales et pilote la coopération intergouvernementale dans ces secteurs. La vitalité du secteur patrimonial repose également sur l'important maillage associatif, 4^e pilier de la gouvernance au sein de cette institution.

Les programmes du Conseil de l'Europe dédiés au patrimoine sont définis et pilotés par le Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), dont le mandat est validé par le Comité des ministres. Le CDCPP est responsable des activités de suivi des conventions, ainsi que des différents programmes et activités dans ces domaines. Des représentants des États, des organisations internationales et de la société civile participent aux sessions annuelles et le Bureau de ce Comité se réunit deux fois par an.

Bruno Favel, chef du département des affaires européennes et internationales, a été élu à l'unanimité Président de ce Comité à deux reprises, de 2014 à 2016. Orane Proisy, Responsable du pôle Europe et réseaux, vient d'être élue, également à l'unanimité, membre du Bureau de ce Comité directeur pour une durée de deux ans (2019-2021).

Conventions et outils normatifs

Le Conseil de l'Europe joue un rôle avant-gardiste dans le domaine du patrimoine, avec pour objectif de fournir aux pouvoirs publics et à la société civile des schémas d'intervention pour un usage durable des ressources patrimoniales et paysagères sur un territoire donné et il participe à la valorisation d'un patrimoine européen commun en renforçant la politique des droits de l'homme et de la démocratie, considérant le patrimoine et le paysage comme potentiels de développement humain, social et économique et de régénération locale.

Le DAEI est le point focal pour le patrimoine dans cette institution : information des autorités françaises, relais des positions patrimoniales au niveau européen et intergouvernemental.

Principaux textes normatifs dans le domaine du patrimoine et du paysage :

- Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe (Grenade, 1985) ;
- Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (La Valette, 1992) ;
- Convention européenne du paysage (Florence, 2000) ;
- Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Faro, 2005) : elle reconnaît le droit des individus à accéder au patrimoine et à s'impliquer dans sa gestion, définit une responsabilité politique vis-à-vis du patrimoine et promeut la recherche et la valorisation scientifique. La France

soutient l'esprit de Faro, mais ne peut pas la ratifier en raison de difficultés juridiques et constitutionnelles.

- Convention sur les infractions visant les biens culturels (Nicosie, 2017) : lors de leur 6^e Conférence à Namur en 2015, les ministres responsables du patrimoine culturel ont condamné « les destructions délibérées du patrimoine culturel et le trafic illicite des biens culturels » et ont décidé de « renforcer la coopération européenne » dans ce domaine, d'où la décision du Comité des ministres d'élaborer une nouvelle convention. Cette convention a été élaborée sous l'autorité du Comité européen pour les problèmes criminels et de son groupe spécialisé sur les infractions visant des biens culturels (PC-IBC). Le CDCPP était aussi partie prenante à ces travaux. Les dispositions pénales figurant dans la convention visent les thèmes suivants : vols et autres formes d'appropriation illégale ; fouilles et prélèvements illégaux ; exportation illégale et importation illégale ; acquisition, mise sur le marché ; falsification de documents, destruction et dégradation.

Projet de recommandation sur les risques quotidiens encourus par le patrimoine :

Le Conseil de l'Europe prépare une recommandation intitulée « Promouvoir la prévention continue des risques dans la gestion quotidienne du patrimoine culturel : coopération avec les États, les spécialistes et les citoyens ». Cette recommandation a pour objectif de préserver le patrimoine européen commun et de faire prendre conscience de la fragilité du patrimoine afin de mieux le sauvegarder. Ce projet de recommandation est né à la suite de la réunion ministérielle qui s'est tenue à Paris le 3 mai 2019 et du dramatique incendie de Notre-Dame. Elle vise à renforcer la prévention, la conservation et l'entretien de tous les patrimoines.

Un groupe de travail a été constitué et le DAEI a été nommé pour participer à ces travaux.

Programmes, réseaux et activités

Stratégie européenne pour le patrimoine au XXI^e siècle

Les Ministres européens responsables du patrimoine culturel des 49 États parties à la Convention culturelle européenne se sont réunis à Namur (Belgique) du 23 au 24 avril 2015 sur le thème « Le patrimoine culturel au XXI^e siècle pour mieux vivre ensemble. Vers une stratégie commune pour l'Europe ».

Organisée dans le cadre de la présidence belge du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, cette Conférence était motivée par plusieurs facteurs et actualités, notamment le paysage européen secoué par le contexte de crise économique et financière, le vieillissement de la population et le problème de transmission des savoir et savoir-faire en Europe dans les domaines du patrimoine, l'Europe comme destination de nombreuses populations chassées de leurs pays d'origine en raison de conflits ou catastrophes naturelles, les événements tragiques subis et le rôle du patrimoine pour les sociétés et citoyens européens.

Depuis l'adoption de la Recommandation du Comité des Ministres relative à la Stratégie européenne pour le patrimoine au 21^e siècle, les ministres européens du patrimoine ont inscrit leur souhait de s'appuyer sur l'outil HEREIN pour collecter et valoriser des exemples de bonnes pratiques s'inscrivant dans la « **Stratégie européenne pour le patrimoine au XXI^e siècle** » qui sont ainsi annexés au **texte**.



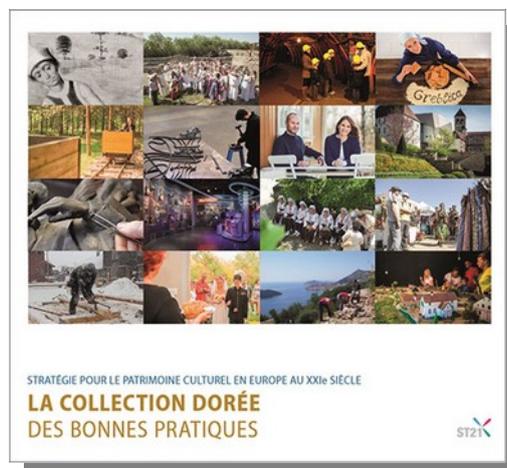
En 2016, une centaine d'exemples avait déjà été collectée sur l'ensemble du continent de la Grande Europe.

La publication *European Heritage Strategy for the 21st century : the Golden collection of good practices* est sortie le 13 juin 2019 à l'occasion de la table ronde organisée par le DAEI, dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Europe et en marge du CDCPP.

Grâce à la contribution du DAEI, une version française a été publiée et largement diffusée en septembre 2019.

Cette publication « Bonnes pratiques européennes dans le cadre de la Stratégie 21 » liste une trentaine d'exemples regroupés selon les trois thèmes (social ; développement territorial et économique : connaissance et éducation), parmi lesquels 5 exemples français sont valorisés (Bibracte, Union Rempart, les Compagnons du devoir, C'est mon patrimoine et le MuPop – musée des musiques populaires de Montluçon).

La collecte d'exemples européens se poursuit et s'inscrit ainsi dans la dynamique enclenchée en faveur du patrimoine dans un contexte pan-européen et une approche intégrée, grâce à la nécessaire coopération de tous les acteurs – institutionnels, professionnels et société civile et à la défense des valeurs démocratiques, éthiques et citoyennes portées par le Conseil de l'Europe.



Réseau et système HEREIN (www.herein-system.eu/fr)

HEREIN est à la fois un réseau intergouvernemental de services chargés de la protection du patrimoine et une base de données en ligne, système HEREIN sur les politiques de protection du patrimoine dans les pays de la Grande Europe.

Créé sur recommandation des Ministres européens de la Culture (Helsinki, 1996), il permet de faciliter la connaissance du patrimoine grâce à un système permanent d'information sur les politiques patrimoniales en Europe. À Faro, en 2005, les ministres européens de la Culture se sont félicités de l'évolution et du développement de ce réseau et ont, dans leur Déclaration de Namur en 2015, réitéré leur souhait de s'appuyer sur l'outil HEREIN pour recueillir et valoriser les informations collectées dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de la « **Stratégie européenne pour le patrimoine au XXI^e siècle** ».

Aujourd'hui, le Réseau européen du patrimoine (réseau HEREIN) regroupe, sous l'égide du Conseil de l'Europe, les administrations européennes responsables de la protection du patrimoine de 42 pays. Outil de coopération intergouvernementale et de dialogue unique en Europe dans le domaine du patrimoine, le réseau HEREIN est un interlocuteur privilégié des instances nationales et internationales sur les questions de patrimoine.

Contenus

Dans chacun des 42 pays membres du réseau, le coordinateur national actualise en ligne :

- une fiche synthétique de présentation de la politique patrimoniale de son pays (2 pages) ;
- un rapport sur la politique de protection du patrimoine dans son pays ;
- des informations générales au niveau national, européen ou international et d'actualité ;
- un thésaurus multilingue du patrimoine, système terminologique disponible en 14 langues : allemand, anglais, bulgare, croate, espagnol, français, grec, hongrois, lituanien, néerlandais, polonais, portugais, roumain et slovène, avec environ 500 termes par langue.



En outre, il répond à des enquêtes régulièrement lancées sur différents thèmes afin de fournir des analyses comparatives sur des sujets d'actualité. Le taux de réponse à ces enquêtes démontre la réactivité et la dynamique du réseau des coordinateurs. Ainsi, l'enquête thématique sur les jardins, lancée en 2015, a permis la création du réseau des administrations en charge de jardins en Europe, la création d'une rubrique sur ce thème dans le système HEREIN et l'événement européen autour des jardins (voir ci-dessous). Cette initiative HEREIN au jardin conforte le **rôle du réseau comme lanceur d'idées**.

En 2019, une étude a été lancée sur les signes, logos ou signes de marquage apposés sur les monuments, sites ou ensembles patrimoniaux protégés. 25 pays ont répondu à cette enquête, une analyse comparative est en cours. En 2020, une enquête sera lancée sur patrimoine et changement climatique.

Le nouveau questionnaire sur la politique de protection est en cours de finalisation, grâce aux travaux d'un groupe de travail dédié, dont le DAEI est membre, a été envoyé aux coordinateurs nationaux fin 2019 pour une mise à jour des politiques nationales du patrimoine en 2020.

L'objectif est de faire de la base de données HEREIN une base de connaissances, pour offrir à la fois des informations, structurées et comparables, sur la politique de protection du patrimoine dans chacun des pays membres du réseau qui soient des analyses ou comparaisons thématiques entre différents pays, liées à l'actualité, ou en fonction des initiatives, projets ou partenariats menés dans le domaine du patrimoine, et de nouveaux partenariats.

HEREIN au jardin, initiative européenne pour une Europe des jardins

En 2015, le DAEI a lancé une enquête thématique auprès de l'ensemble du réseau HEREIN sur la politique des jardins en Europe. En deux mois, 23 pays ont répondu à cette enquête, ce qui démontre l'intérêt pour le projet et la dynamique des coordinateurs. Une analyse des réponses reçues est disponible sur le site HEREIN (<http://www.herein-system.eu>).

Lors de la réunion du CDCPP, la France a lancé officiellement l'idée d'organiser un événement européen autour des jardins. Une première rencontre des responsables de jardins s'est tenue à Paris en novembre 2015, co-organisée par le Conseil de l'Europe et le ministère de la Culture et de la communication (DAEI), avec des représentants d'administrations en charge de la politique des jardins originaires de 7 pays. Tous les participants ont remercié le réseau HEREIN, le Conseil de l'Europe et le ministère de la Culture français pour cette initiative qui « répond au besoin urgent de constituer un réseau des institutions en charge de la politique des jardins en Europe ».

Ce réseau, qui porte ainsi le nom de « HEREIN au jardin », constitué sur la base du volontariat des pays compte aujourd'hui une quinzaine de membres.

En 2016, une page « HEREIN au Jardin » a été créée sur le site HEREIN (<http://www.herein-system.eu/fr/gardens>) et rassemble déjà de nombreuses informations : questionnaire détaillé sur les politiques nationales en faveur des jardins, calendrier européen des événements, photos, et informations sur les législations et acteurs.

Outre le partage et l'échange d'informations, deux projets ont été lancés par le réseau :

- **Un projet Erasmus + d'échanges de bonnes pratiques** (juin 2017 – juin 2018), projet de mobilité ayant pour objectif l'acquisition de nouveaux savoirs et savoir-faire sur la gestion des jardins historiques (Belgique, Espagne, France, Hongrie).
- **Un thésaurus multilingue des jardins** (en 16 langues)
- **Un événement européen autour des jardins en 2018**, dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine, mise en œuvre par la Commission européenne. Ce Rendez-vous aux jardins pourrait se tenir simultanément (le 1^{er} week-end du mois de juin) en Allemagne, France, Hongrie et République tchèque sur le thème de « L'Europe des jardins », en 2018, dans le cadre de l'année européenne du patrimoine et être ensuite pérennisé et étendu à d'autres pays.

En 2019, la DGP a travaillé à une publication sur l'Europe des jardins, pour décrire l'ensemble de ces activités, réseaux et projets, donner la parole aux partenaires européens sur ce sujet à la croisée de l'histoire, du patrimoine, de l'art et du développement durable. L'impression de cette publication bilingue par l'Association HEREIN AISBL est sortie fin 2019.

HEREIN AISBL (Association internationale sans but lucratif de droit belge) :



Créée en 2010 cette Association internationale sans but lucratif de droit belge « HEREIN AISBL » permet de renouveler la coopération entre le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et les ministères responsables de la gestion du patrimoine en Europe, grâce à la promotion et à la valorisation des travaux du réseau HEREIN (participation à des conférences, travaux au niveau européen, publications, etc.).

L'AISBL HEREIN publiera un second Carnet sur les Acteurs du patrimoine en Europe.

De mai à novembre 2019, la France a assuré la présidence de cette institution.

Dans ce cadre, le DAEI a organisé une table ronde jeudi 13 juin 2019, en marge du CDCPP, et le lancement officiel de la publication « Bonnes pratiques européennes dans le cadre de la Stratégie 21 ». Regroupés sous trois thèmes (social ; développement territorial et économique ; connaissance et éducation), les exemples publiés (5 français sur les 30 exemples européens), permettront de poursuivre la dynamique enclenchée en faveur du patrimoine dans un contexte pan-européen et une approche intégrée, grâce à la Stratégie européenne pour le patrimoine au 21^e siècle, à la nécessaire coopération de tous les acteurs institutionnels, professionnels et société civile et à la défense des valeurs démocratiques, éthiques et citoyennes portées par le Conseil de l'Europe.

Plusieurs personnalités ont participé à cette table ronde : Mme Snezana Samardzic-Markovic, directrice générale de la démocratie, conseil de l'Europe ; Mme Giuliana De Francesco, présidente du comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage ; Mme Sneska Quaedvlieg-Mihailović, secrétaire Générale, Europa Nostra ; Mme Wanda Diebolt, présidente de Bibracte ; Mme Marie-Georges Pagel-Brousse, présidente de l'union rempart ; M. Oliver Martin, chef de l'office fédéral de la culture, suisse ; M. Alfredas Jomantas (Lituanie), Baltic Region Heritage Committee ; Mme Jelka Pirkovic (ancienne ministre de la culture de Slovénie), Présidente de l'association Herein Aisbl.



Les itinéraires culturels



La France est très attachée au programme des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe qu'elle soutient durablement depuis l'origine de leur création par Madame Catherine Lalumière en 1997.

Depuis 2018 le programme des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe est suivi au sein du ministère de la Culture par le département des Affaires européennes et internationales qui en est le correspondant français et qui représente la France au Conseil de Direction de l'Accord Partiel Élargi.



Le département des Affaires européennes et internationales accompagne les porteurs de projets dans leur démarche en les conseillant et les orientant.

Avec aujourd'hui 30 itinéraires sur les 38 certifiés en Europe la France est l'État membre le plus traversé par les Itinéraires culturels.

À titre d'exemple, Notre-Dame de Paris est à la croisée de 7 itinéraires. Il mène des actions de communication afin de promouvoir le programme. Par ailleurs cette nouvelle activité au sein du DAEI a permis de relancer ces itinéraires qui étaient en sommeil depuis plusieurs années.

En avril 2019 un le magazine d'air France a publié un article sur les itinéraires. Le DAEI a publié une fiche dédiée au programme des itinéraires culturels avec un focus sur les itinéraires français.



Une exposition a été organisée dans le hall du Ministère du 17 juin au 20 juillet, une publication est en cours d'élaboration. Plusieurs réunions ont eu lieu, l'une en 2018 à Goerlitz en Allemagne, réunissant tous les porteurs de projet et aussi les itinéraires certifiés et les points focaux des ministères des 49 états, et l'autre en Suède, en juin 2019, lors de l'académie de formation où Isabelle Hurdubae est intervenue. Par ailleurs le DAEI a participé au conseil d'administration de l'observatoire des itinéraires de Luxembourg en avril 2019 et se présentera aux élections du bureau de 2020.



*Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe - Exposition au ministère de la Culture
Juin / juillet 2018*

De nombreux porteurs d'itinéraires ont été reçus par le DAEI afin de les conseiller et de les accompagner dans leur démarche de certification. Le DAEI reçoit également les porteurs de projet de candidatures sur la liste du Patrimoine culturel immatériel afin de les réorienter vers cette procédure plus accessible et répondant à leur finalité. Ainsi le DAEI suit tout particulièrement les projets de dossiers concernant « la route de d'Artagnan », « l'itinéraire de la Franc-Maçonnerie », « l'itinéraire de la ganterie » (en complément du projet de candidature au PCI), « itinéraire Picasso » ...

Un itinéraire sur les sites ou les architectures liées à l'olympisme est en cours d'élaboration avec le délégué en charge des JO au ministère de la Culture.

Projets multilatéraux, réseaux

Réseaux informels

Le patrimoine, les musées, les archives et l'architecture sont au croisement de plusieurs politiques et programmes européens et n'ont été que très rarement l'objet d'une approche globale. La direction générale des Patrimoines (DGP) encourage un processus de réflexion qui favorise les échanges en développant une vision commune de l'Europe permettant ainsi de susciter une meilleure prise en compte de ces secteurs au niveau politique et institutionnel.

Grâce aux financements de l'Union européenne et de la capacité d'expertise du Conseil de l'Europe, les réseaux européens se sont considérablement multipliés ces dernières années. Ils constituent désormais des outils essentiels pour la pérennité des actions de coopération.

Groupe de réflexion sur la place du patrimoine en Europe

Suite à la Déclaration de Bruges de 2010, un groupe de travail s'est constitué afin de réfléchir à la place du patrimoine en Europe. Ce groupe de travail, créé à l'initiative du gouvernement flamand, réunit des représentants de ministères de la culture européens, de réseaux européens et internationaux et d'organisations internationales qui jouent un rôle sur la scène patrimoniale.

L'enjeu de ce groupe de réflexion est double : mieux faire connaître le patrimoine, ses composantes, ses acteurs, les secteurs d'activités concernés, les impacts sociaux, économiques, environnementaux, etc, et ainsi renouer le dialogue sur ces questions avec les institutions européennes, afin que le patrimoine soit mieux pris en compte dans le processus politique et décisionnel européen. Les membres de ce réseau informel sont des experts du patrimoine originaires actuellement de 23 pays, la Commission européenne, l'UNESCO et le Conseil de l'Europe ont désigné un représentant et des représentants d'organisations professionnelles et de la société civile sont régulièrement invités.

Ce dialogue structuré entre acteurs patrimoniaux européens et institutions européennes a permis d'obtenir de nombreux résultats :

- des textes : Conclusions des ministres de la culture et de l'audiovisuel sur la « **dimension stratégique du patrimoine culturel pour une Europe durable** » sous Présidence grecque **et** sur la « gouvernance participative du patrimoine culturel », sous Présidence italienne, adoptées en 2014, une Communication de la Commission européenne intitulée « Vers une approche intégrée du patrimoine culturel européen », publiée en juillet 2014, une **Résolution du Parlement européen intitulée « Vers une approche intégrée du patrimoine culturel européen »**, **et une** Cartographie des actions en matière de patrimoine culturel dans les politiques, programmes et activités de l'Union européenne (publiée en 2014 et mise à jour en 2017) ;
- **le recrutement d'une personne dédiée au patrimoine au sein de la Direction générale éducation et culture** ;
- l'intégration du patrimoine dans l'Agenda européen de la culture et dans le plan de travail en faveur de la culture (2015-2018) ;
- **l'inscription de l'architecture dans l'Agenda culturel européen** ;
- en 2017, une décision relative à l'organisation d'une Année européenne du patrimoine culturel, un Sommet des chefs d'État et de gouvernement à Göteborg qui ont confirmé leur engagement en faveur d'une Union qui préserve son patrimoine culturel ; la publication d'un Eurobaromètre qui prouve par de nombreux résultats l'attachement des citoyens européens interrogés à leur patrimoine **et en 2019 l'adoption d'un Plan européen d'action en faveur du patrimoine** (actions concrètes, approche intégrée et participative du patrimoine culturel et intégration du patrimoine culturel dans les politiques de l'UE) ;
- **le renforcement du dialogue existant entre l'Union européenne (Commission européenne, Parlement européen, Comité européen des régions) et le Conseil de l'Europe** ;
- **la participation au développement d'une approche politique spécifique sur la valeur ajoutée trans-sectorielle du patrimoine culturel au niveau de l'UE : principe du « main streaming » pour que le patrimoine soit mieux pris en compte dans les autres politiques sectorielles européennes.**

La présidence est tournante : Pologne (2012), Lituanie (2013), France (2014), Italie (2015), Pays-Bas (2016), Luxembourg (2017), Espagne (2018), coprésidence partagée par la France et la Finlande en 2019.

La France a en effet organisé la première réunion annuelle de ce groupe de réflexion fin mars 2019 et, pour la première fois, une représentante du Comité européen des régions et un membre du Parlement européen étaient présents. Cette réunion a permis de réaffirmer le rôle indispensable de ce groupe informel afin de canaliser et superviser les différents réseaux, projets et initiatives existants dans les domaines du patrimoine en Europe, et d'influer sur les politiques européennes en faveur du secteur.

Réseau des directeurs d'architecture européens

La France a relancé la coopération institutionnelle européenne en faveur de l'architecture en organisant deux réunions des Directeurs d'architecture en 2017 : une réunion plénière avec ceux des 22 pays européens et la réunion d'un groupe de travail pour mettre en œuvre des actions concrètes.

Ainsi, grâce à ce réseau informel d'échanges entre les Directeurs européens de l'architecture pour la 1^{re} fois en 2018, l'architecture a été officiellement inscrite dans l'Agenda culturel européen et des groupes de travail vont se réunir sous les auspices de la Commission européenne sur ces sujets : un groupe d'experts, nommés par leurs gouvernements, sur « architecture et environnement bâti de haute qualité pour tous » va se réunir en 2020 – 2021.

Conformément à la déclaration de Davos, « Vers une Baukultur de haute qualité pour l'Europe », adoptée par les ministres européens de la culture en janvier 2018, ce groupe travaillera dans le cadre d'une approche intégrée et équilibrée de l'environnement bâti tout en se concentrant sur les contributions spécifiques des politiques et pratiques architecturales : politiques et outils existants ; principaux moteurs et obstacles au bien-être des citoyens dans l'environnement bâti, grâce à une architecture de qualité ; modèles de gouvernance pluridisciplinaires et participatifs contribuant à l'inclusion sociale et au développement durable des quartiers, y compris l'adaptation au changement climatique ; meilleures pratiques et actions innovantes ; réutilisation adaptative (temporaire), etc. La première réunion aura lieu les 18 et 19 février à Bruxelles. Quatre autres réunions suivront jusqu'à la mi-2021. Le résultat prévu est un manuel contenant des études de cas et des recommandations politiques pertinentes (2021). Des synergies avec les initiatives pertinentes de l'UE seront assurées.

D'autres réseaux existent au niveau européen, dans le secteur du patrimoine, dont le DAEI suit les activités :

- Le Forum européen des directeurs du patrimoine (EHHF) (<http://www.ehhf.eu/>) : créé en 2006, le Forum européen des directeurs du patrimoine – European Heritage Heads Forum (EHHF) est un réseau informel qui réunit des responsables en charge du patrimoine (patrimoine bâti et archéologie). Une rencontre annuelle permet aux directeurs du patrimoine de se retrouver, d'échanger et de débattre autour des politiques de gestion du patrimoine au XXI^e siècle. Les thèmes traités reflètent ainsi l'actualité et les préoccupations des responsables du patrimoine des pays européens.

En 2020, la réunion de ce réseau se tiendra à Tallinn, en Estonie, sur le thème « Patrimoine culturel et société : Une approche intégrée ».

- *L'European Heritage Legal Forum (EHLF)* : créé en 2008, ce réseau informel est chargé de suivre les législations en préparation au niveau européen, pour éventuellement repérer des textes qui pourraient avoir une incidence sur le secteur du patrimoine. Par exemple actuellement, une bataille est en cours au niveau européen pour éviter l'impact négatif que pourrait avoir la régulation européenne sur l'usage de produits biocides (*Biocidal Products Regulation - BPR*), et plus spécifiquement concernant l'usage de nitrogène dans le traitement des agents pathogènes et autres parasites pouvant toucher le patrimoine culturel.

Assises européennes du patrimoine

Un sommet politique européen avait été organisé à Berlin en juin 2018, dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine, par les autorités allemandes, la Commission européenne et Europa Nostra, auquel Mme Françoise Nyssen, ministre de la Culture, avait participé aux côtés d'autres ministres de la culture européens. Ce sommet avait permis l'adoption de l'Appel de Berlin « Le patrimoine culturel, un atout pour l'avenir de l'Europe ».

Europa Nostra a souhaité organiser des Assises européennes du patrimoine à Paris, en s'appuyant sur le discours du Président de la République d'Athènes (septembre 2017), sur le thème « Le Patrimoine culturel au cœur de la relance du projet européen ». Ce colloque s'est tenu le 30 octobre à Paris, au Collège des Bernardins, en présence de plusieurs ministres de la culture, de nombreuses personnalités des institutions européennes et internationales, de la société civile et des réseaux professionnels. Ces Assises ont réuni les

acteurs du monde associatif français et européen, les professionnels ainsi que les autorités politiques et administratives dans le domaine du patrimoine : elles étaient organisées en coopération avec la Commission européenne et sa représentation en France, le Gouvernement français (ministère de la Culture et ministère de l'Europe et des Affaires étrangères), la Région Île-de-France et la Ville de Paris, la Fondation du patrimoine, et le parrainage de Stéphane Bern.

Europa Nostra, OING basée à La Haye aux Pays-Bas, se présente comme « la voix du patrimoine culturel en Europe », grâce à son Président, Placido Domingo, et Europa Nostra bénéficie d'une grande visibilité grâce aux différents projets européens qu'elle coordonne, notamment le programme « Les Sept sites les plus menacés » lancé en 2013, financé par la Banque européenne d'investissement et le programme de l'UE Europe créative, et le Prix du patrimoine culturel de l'UE/Europa Nostra, lancé en 2002 par la Commission européenne et géré par Europa Nostra, afin de récompenser des initiatives exemplaires en matière de conservation du patrimoine européen et de sensibilisation à la richesse de ce patrimoine.

En 2018, trois lauréats français avaient reçu un prix : l'Institut National du Patrimoine (INP), distingué pour la qualité des formations en conservation du patrimoine hors les murs, M. Stéphane Bern, nommé pour sa carrière et son engagement personnel et professionnel en faveur du patrimoine, et le projet européen de conservation préventive (EPICO) implanté au château de Versailles.

En 2019, parmi les 25 lauréats issus de 16 pays, deux lauréats français seront mis à l'honneur : un Prix européen du patrimoine exceptionnel décerné à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris pour son intervention exceptionnelle lors du tragique incendie de Notre-Dame de Paris son prix décerné au Château de Montreuil Bonnin dans la catégorie Conservation comme « un bon exemple d'initiative privée visant à consolider une ruine en respectant le caractère. »

Un Prix spécial a été décerné à la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, anges gardiens de Notre-Dame, en reconnaissance et en admiration de leur combat courageux et victorieux contre les flammes qui ont dévasté la cathédrale dans la soirée du 15 avril 2019.

2 Incendie de Notre Dame de Paris

Après l'incendie dramatique qui a ravagé la cathédrale Notre-Dame de Paris le 15 avril 2019, Franck Riester, ministre de la Culture, et Amélie de Montchalin, secrétaire d'État chargée des affaires européennes, ont souhaité inviter l'ensemble de leurs homologues européens à Paris le 3 mai, en coordination avec la Présidence roumaine du Conseil de l'Union européenne et en présence de la Commission européenne.

Le DAEL a participé à l'organisation de cette réunion, à la rédaction de la Déclaration et aux contacts avec l'ensemble des participants européens.

Cette réunion s'est composée de deux séquences : la première rassemblant les ministres de la culture rue de Valois et en parallèle les ministres des affaires étrangères au Quai, puis une seconde séquence plénière de restitution des deux précédentes sessions de travail.

Les ministres de la culture ont tous été présents ou représentés à cette réunion au Salon des Maréchaux, puis une déclaration commune a été adoptée lors de la réunion de synthèse et de restitution des travaux au Louvre, en présence des ministres et représentants des institutions de l'Union européenne.

Dans le but de préserver le patrimoine européen commun et de mieux sauvegarder le patrimoine en péril, les participants ont adopté à l'unanimité, cette « Déclaration de Paris » vise à :

1. Progresser rapidement vers la création d'un réseau européen sur les compétences en matière de patrimoines disponibles dans l'UE, qui fournira conseils et soutien, à la demande de l'État membre concerné, en ce qui concerne l'identification, la protection et/ou la restauration du patrimoine européen en danger.
2. Donner à la jeunesse européenne l'opportunité de s'impliquer dans les efforts de conservation et de restauration.

3. Mobiliser les ressources financières existantes pour les questions liées à la sauvegarde du patrimoine en péril.



3 Coopération bilatérale

Bulgarie

La coopération s'établit autour des trois axes suivants : musée, patrimoine et formation

Musées :

Une Convention de coopération a été signée entre le musée du Louvre et le ministère de la Culture bulgare en janvier 2012 et a été renouvelée en 2016 pour 4 ans.

Elle porte sur les thèmes suivants :

- échange de personnels et de compétences (formations, spécialisations, bonnes pratiques); Développement de relations scientifiques, étude et restauration d'œuvres de musées bulgares ;
- prêts d'objets provenant des collections bulgares et françaises, en vue de leur présentation au public.

Patrimoine et urbanisme :

La DGP finance les actions de coopération décentralisée de l'Association Sites et Cités remarquables, (anciennement Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés) avec des villes des Balkans et notamment bulgares. En 2018 le partenariat avec l'association des villes historique a été renforcé.

Formation : CAPA-École de Chaillot.

Un cours de formation des architectes à la restauration et à la conservation du patrimoine « Cours de Sofia » a démarré en 2000 et a diplômé plus d'une centaine d'architectes. Une session s'est achevée en octobre 2018 et une nouvelle a démarré en février 2020.

Russie

Accord de coopération :

Lors d'une rencontre entre l'ancien vice-ministre de la Culture russe et l'Ambassadeur de France en Russie, le 31 janvier 2018, il a été convenu de l'intérêt qu'il y aurait à signer un accord de coopération entre nos deux ministères de la culture compte-tenu de la collaboration fructueuse engagée, depuis l'année sur le tourisme culturel en 2016, autour des problématiques de conservation, restauration et sensibilisation du

patrimoine architectural comme de la formation des professionnels. La coopération est particulièrement développée dans le domaine du patrimoine. En mai 2018, à la faveur de la visite du Président de la République à Saint Pétersbourg, a été conclue une déclaration d'intention relative à la coopération dans le domaine du patrimoine architectural, qui prend appui sur de nombreux projets déjà engagés.

Outre les projets concourant de façon directe à la restauration et à la valorisation directe du patrimoine russe, le ministère apporte son soutien à la création de laboratoires ou d'écoles et notamment à travers la création d'un laboratoire scientifique mobile « memorandum » en décembre 2018 entre le C2RMF, le Laboratoire de recherche des monuments historiques, le Musée russe et l'université de Saint-Pétersbourg.

Coopération menée par l'École de Chaillot :

Cette coopération avec la Russie a démarré en 2016. Ayant étudié différentes possibilités en Europe, le choix du Ministère de la Culture de Russie s'est porté sur l'École de Chaillot non seulement pour sa renommée mais en raison du fait que la formation s'adresse à des professionnels expérimentés et non à des étudiants. Le Ministère de la Culture de Russie s'investit énormément dans cette action. L'ambassade de France à Moscou soutient cette action en prenant en charge les missions des enseignants.

Poursuivant son projet de création de formation spécialisée pour ses architectes, la partie russe a invité l'École de Chaillot à inaugurer le lancement de l'année expérimentale de la RE-SHKOLA, Formation en patrimoine des architectes russes. La Leçon inaugurale de l'École de Chaillot à Moscou a eu lieu le 19 octobre 2018.

III -Soutien à la diffusion et à la promotion des patrimoines et de l'architecture à l'étranger

L'architecture doit être présente dans les grandes manifestations-biennales d'architecture, rencontres internationales. Les instituts français à l'étranger sont demandeurs d'expositions sur l'architecture destinées au grand public. Cette diffusion passe dans le cadre de la convention qui lie le ministère de la Culture (MC) à l'Institut français. L'action du Ministère de la culture doit permettre aux architectes de s'exporter à l'international.

Au nombre des opérations de diffusion, on compte des expositions, des conférences, notamment dans un certain nombre de manifestations internationales. La direction générale des Patrimoines et l'Institut français accordent une place importante aux biennales internationales d'architecture de Venise et de Sao Paulo dans sa politique de diffusion de l'architecture française contemporaine.

Biennale internationale d'architecture de Venise

Depuis 2015, un processus de sélection a été mis en place par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministère de la Culture pour renouveler le mode de sélection et élargir le spectre des candidatures. La décision s'appuie sur l'avis d'un comité de sélection, renouvelé à chaque Biennale. L'Institut français, opérateur du Pavillon français pour le compte des ministères, lance un appel à projet pour le Pavillon français dès que le thème général de la Biennale internationale d'architecture de Venise est annoncé. Cet appel à projet concerne la diversité des pratiques et des réflexions dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage. Il est ouvert à des architectes, ou à une équipe pluridisciplinaire associant au moins un architecte confirmé, chef de file, et un jeune architecte de moins de 40 ans. Les candidats sont invités à inscrire leur projet dans les lignes directrices définies par le commissariat général de la Biennale.

Un comité de sélection représentatif de la diversité des acteurs de l'architecture, ainsi que de l'urbanisme et du paysage a été constitué par l'IF, le MEAE et le MC. Il était composé de quatre membres institutionnels, le Directeur général des patrimoines et la Directrice chargée de l'architecture pour le MC, la Directrice générale déléguée pour l'IF, la directrice de la culture, de l'enseignement de la recherche et des réseaux du MEAE, et de cinq personnalités qualifiées, professionnels et experts reconnus dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage.

2018 : la 16^e Biennale internationale d'architecture (26 mai au 25 novembre 2018), le comité de sélection du Pavillon français, présidé par l'architecte et urbaniste Frédéric Bonnet, a retenu la proposition *Lieux infinis* de l'équipe « Encore Heureux » après avoir examiné les 21 projets proposés pour apporter une contribution au thème Freespace.

Le jury a été particulièrement intéressé par la mise en valeur de lieux très contrastés qui, produits de manière très inventive, doivent aussi leur réussite à des dispositifs architecturaux remarquables.

La proposition *Lieux infinis*, de l'équipe « Encore Heureux » formée des architectes Nicola Delon, Julien Choppin et Sébastien Eymard, met en valeur des lieux produits de manière originale et inventive générant des processus architecturaux de qualité. Prêtant attention à l'ensemble du territoire, le projet valorise des initiatives de la société civile et des collectivités qui incarnent une certaine liberté d'expérimentation dans l'esprit du « Permis de faire » et les possibilités offertes par l'architecture. Par les valeurs de liberté programmatique et de générosité qu'elle active, elle répond pleinement au thème *Freespace*, choisi par les deux commissaires générales de la 16^e édition de la Biennale internationale d'architecture de Venise, les architectes irlandaises Yvonne Farrell et Shelley McNamara.

2020 : La 17^e Biennale internationale d'architecture (23 mai au 29 novembre 2020) a confié le commissariat général à l'architecte libanais Hashim Sarkis, doyen de l'école d'architecture et de planification du MIT à Boston. Le commissaire général, particulièrement sensible aux thèmes et aux urgences que la société fait peser sur notre cadre de vie a choisi comme thème « *How we will live together ? Comment allons-nous vivre ensemble ?* » Il invite les architectes à s'engager et à imaginer des espaces de cohabitation d'un nouveau genre, généreux, solidaires et porteurs de valeurs. Il attend des pavillons nationaux des propositions concrètes plaçant l'équité, l'inclusion et l'identité au centre des communautés vivantes.

Sur proposition du comité de sélection présidé par Philippe Madec, professeur et architecte-urbaniste, le projet « Les communautés à l'œuvre », porté par Christophe Hutin, architecte et enseignant-chercheur a été retenue parmi dix-neuf équipes. Dans un contexte de divergences politiques et d'inégalités économiques croissantes, elle expose différentes manières dont les habitants participent à la métamorphose heureuse de leur cadre de vie et de leur quotidien. Les projets présentés mettent en valeur l'architecture comme projet social et contribution au vivre ensemble ; privilégient une « architecture de la frugalité » ; envisagent le métier d'architecte comme celui d'un médiateur permettant l'expérimentation, la participation et la co-construction des habitants aux projets ; valorisent l'expérimentation comme forme d'art à travers le chantier collectif et mettent en lumière l'aspect participatif et la dimension de performance grâce à la vidéo.

Enfin, la proposition de Christophe Hutin dépasse le seul cadre français et élargit le regard à la scène internationale, en particulier à l'Afrique du Sud, l'Argentine, les États-Unis et le Vietnam.

Circulation d'exposition

La direction générale des Patrimoines en partenariat avec l'Institut français a diffusé une exposition thématique sur la création architecturale dans le réseau culturel français à l'étranger : les Albums de jeunes architectes et paysagistes (AJAP). Dans un champ qui comprend l'architecture, l'aménagement urbain et le paysage, cette exposition présente les parcours et les engagements de vingt agences d'architectes et de paysagistes. Présentés à Paris à la Cité de l'Architecture et circulant en France depuis fin 2018 dans sa conception d'origine, la version itinérante de l'exposition produite par l'Institut français circule à l'étranger depuis septembre 2019.

Promotion de l'aide à l'export des architectes français

La mondialisation des échanges rend nécessaire des mécanismes de soutien des États de l'Union européenne aux services et professions culturels, et plus particulièrement à ceux de l'architecture afin que la seule logique économique ne l'emporte sur les principes de la diversité culturelle et sur le respect de la qualité architecturale.

Ainsi depuis 1996, le Ministère de la Culture accompagne les efforts des architectes pour exporter leur savoir-faire en veillant au développement et à l'adoption des mécanismes financiers existants.

La stratégie de l'association est de cibler ses actions sur des pays à fort potentiel de développement pour les architectes français.

L'Association française des Architectes à l'export (AFEX) est une association loi 1901 de plus de 200 membres : 120 agences d'architecture, des ingénieurs, des urbanistes, des paysagistes et des industriels qui ont réuni leurs talents pour améliorer leur présence à l'international. L'AFEX est également soutenue par l'Ordre national des architectes et Business France.

L'AFEX apporte une réponse quotidienne aux questions des architectes et de la maîtrise d'œuvre sur l'export, des informations sur les concours, les appels d'offres internationaux, les aides à l'export, la mise en relation avec des clients et partenaires étrangers à la recherche d'expertise française.

L'AFEX édite aussi des guides export (sur l'Inde paru en septembre 2019) et participe également au MIPIM de Cannes et aussi du MIPIM Asia qui se tiendra du 26-27 novembre prochain à Hong Kong.

L'AFEX invite systématiquement les AJAP à adhérer à l'association en tant que « membre invité » pour une année.

Les actions menées en 2018 et 2019 sont orientées vers l'Afrique, l'Inde et l'Asie du Sud-Est, avec la mise en place de groupes de travail et de missions de prospection collective au Cameroun (Douala et Yaoundé) et en Chine.

Dix urbanistes chinois et 5 architectes indiens ont été accueillis dans les agences d'architectes.

Dans le cadre de ses missions, l'AFEX organise depuis 2010 le Grand Prix AFEX de l'architecture française dans le monde qui récompense tous les deux ans une œuvre remarquable livrée à l'étranger par un architecte français. Le prix 2018 remis à Venise lors de la 16^e biennale internationale d'architecture a été remis au Studio KO pour le Musée Yves Saint Laurent à Marrakech.

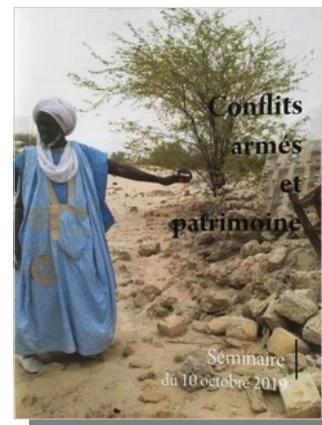
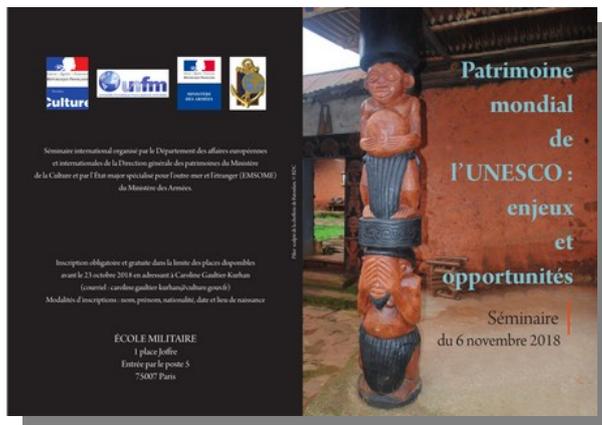
Seront examinées, dans le cadre de l'édition 2020 du Grand Prix AFEX, des réalisations livrées hors de France entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2019.

Pour les 20 ans de l'AFEX, une série d'événements (exposition, livre, colloque) a été proposée sur la production et les réussites exceptionnelles des architectes français dans le monde depuis la création du grand prix en 2008, soit une cinquantaine de réalisations. Ces expositions voyagent autour du monde, sous format numérique, par le réseau de l'Institut français.

IV -Accueil et formation des professionnels et actions de sensibilisation, médiation, formation

Séminaires et colloque

Le DAEI organise tous les ans un séminaire dédié aux problématiques d'actualités autour du patrimoine mondial. Le séminaire de 2018 était dédié au patrimoine mondial de l'UNESCO : enjeux et opportunités. Il a permis de présenter les enjeux du patrimoine et du développement en Afrique, l'assistance à l'identification et à la préparation des inscriptions sur la liste du patrimoine mondial et a permis d'aborder le braconnage



dans les sites naturels inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

Le séminaire de 2019 était consacré aux conflits armés et aux patrimoines, co-organisés avec le ministère des armées.

E-patrimoines : formation continue à distance dans les domaines du patrimoine matériel et immatériel

La demande en formation dans le domaine du patrimoine est toujours forte dans l'espace francophone. Or la formation continue hors de France se heurte de plus en plus à plusieurs obstacles, notamment le coût, les risques inhérents actuellement aux déplacements en Afrique sub-saharienne et l'impossibilité pour de nombreux collègues africains d'obtenir des visas.

Il nous est apparu que la formation continue à distance via internet pouvait constituer une réponse. Un accord de coopération entre la DGP et l'Agence Universitaire de la Francophonie a servi de support pour répondre à cette demande, l'Agence Universitaire Francophone (AUF) mettant à notre disposition son réseau de campus numériques dans les pays francophones pour diffuser les cours. En outre, un partenariat avec l'Université numérique francophone mondiale nous permet d'utiliser la technologie développée pour la télé-médecine. À ce jour quatorze modules ont été développés.

On les trouve sur www.e-patrimoines.org.

Citons le patrimoine mondial de l'Unesco, le patrimoine post conflits et les cataclysmes, Angkor, l'année européenne du patrimoine 2018, l'art rupestre en Afrique. Présent dans plusieurs zones géographiques en Afrique sub-saharienne, ce module permet de faire le point sur les recherches en cours et les nouvelles techniques pour accroître le corpus déjà connu. Une session de formation des conservateurs au Bénin a été mise en œuvre : une vingtaine de leçons de 45 minutes ont été diffusées à l'Institut français de Cotonou pour des professionnels du patrimoine sélectionnés par la direction du patrimoine du Bénin. Différents

thèmes ont été abordés : l'inventaire et l'étude des collections, la politique des publics, le programme d'urgence dans les musées.

Cette formation s'adresse aux pays de l'espace francophone de l'Afrique subsaharienne, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, de l'Asie du Sud-Est et de l'Océan indien. Dispensée par des professionnels de haut niveau elle est diffusée dans les différents campus numériques de l'AUF, grâce à un site dédié à cet effet : www.e-patrimoines.org

Le site a été remanié. Désormais sont mis en ligne, les interventions des séminaires africanistes sous forme de vidéos. De plus les publications des actes des séminaires sont annoncées.

La formation compte environ 1000 apprenants (professionnels et étudiants) à travers l'espace francophone et en dehors (États-Unis, Brésil, Bolivie, Argentine, Russie, Kazakhstan, Ukraine et Pays-Bas).

La formation compte quinze modules : la lutte contre le vol et le trafic illicite des biens culturels (2011), la démarche d'inventaire général du patrimoine culturel, une connaissance préalable à usages multiples (2011), Conservation préventive : Conserver les patrimoines : méthodologies de prévention des risques (2012) Sécurité et sûreté dans les lieux patrimoniaux : de la prévention à la répression (2013), l'archéologie française : histoire, organisation et pratiques (2014), Grands sites de France (2014), Patrimoines-post-conflits et cataclysmes : enjeux et perspectives (2015), Architectures et œuvres patrimoniales : technique et approche de restauration (2015).

Module 9 : Le patrimoine mondial de l'UNESCO

Le patrimoine mondial de l'UNESCO (Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel)

D'après les termes de la Convention de 1972 de l'UNESCO concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, seuls les biens qui ont une valeur universelle exceptionnelle sont susceptibles d'être inscrits sur cette liste.

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial est avant tout un engagement de conservation et de valorisation, qui implique en outre de nombreuses obligations en termes de gestion du site et d'aménagement du territoire. Le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO est vigilant sur ces aspects et a eu, dans la dernière décennie, des exigences croissantes à cet égard.

Module 12 : Année européenne du patrimoine culturel 2018

Dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018, un module a été conçu grâce à plusieurs personnalités impliquées dans la construction de l'Europe des patrimoines : Michel Magnier, Directeur de la culture et de la créativité à la Commission européenne ; Isabelle Jégouzo, Cheffe de la Représentation en France de la Commission européenne ; Christine Amtmann pour la chaîne de télévision ARTE ; Christophe Préault, Administrateur et Directeur de la rédaction de Toute l'Europe, site pédagogique de référence sur les questions européennes en France, etc.

Ce module a été diffusé dans l'ensemble des États-membres de l'Union européenne.

Module 15 : La construction de la Grande Europe des Patrimoines

Dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Europe, le DAEI a souhaité concevoir ce module pour valoriser les activités patrimoniales pilotées par le Conseil de l'Europe et mises en œuvre dans les 47 États-membres européens.



Ce module est introduit par Mme Catherine Lalumière, Ancien Ministre, Ancienne Secrétaire générale du conseil de l'Europe, présidente du relais culture Europe et de la maison de l'Europe, et plusieurs personnalités interviennent dans ce module, par exemple : Mme Gabriella Battaini-Dragoni, secrétaire générale adjointe du conseil de l'Europe ; Mme Benedicte Selfslagh, présidente du panel du label européen du patrimoine ; Mme Claude Vivier Le Got, présidente de la Fede, présidente de la commission « éducation et culture » de la conférence des OING du conseil de l'Europe ; Mme Sneska Quaedvlieg-Mihailović, Secrétaire générale, Europa Nostra ; M. Stefano Dominioni, directeur de l'institut européen des itinéraires culturels ; M. Luc-Émile Bouche-Florin, président honoraire du conseil des urbanistes européens (ectp-ceu)

Iconothèque en ligne du patrimoine matériel et immatériel



Iconothèque : Les pays qui se connectent au projet

Lancée en 2016 en collaboration avec l'Unité Afrique du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO à travers les directions du patrimoine des pays africains (Burkina Faso, Bénin, Cameroun) et avec des personnes privées pour contribuer à l'enrichissement de la base.

Master en patrimoine culturel à l'Université d'Abomey-Calavi

En 2011, un accord administratif a été passé avec la direction du patrimoine du Bénin pour installer et soutenir un master patrimoine culturel à l'université d'Abomey-Calavi. Mme Caroline Gaultier-Kurhan, chargée de mission pour les patrimoines africains, se rend régulièrement au Bénin pour assurer un enseignement ou participer aux jurys de soutenance de mémoire de ce master.

À ce jour 35 étudiants ont obtenu un master en patrimoine culturel, reconnu par le CAMES (Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur) qui leur permet d'entrer dans la fonction publique.

M. Franck Ogou, qui a suivi ce cursus est actuellement à la tête de l'École du Patrimoine africain au Bénin.

Cette formation reconnue pour son excellence a été transférée en 2019 à l'IMAC (Institut national des métiers d'art, d'archéologie et la culture) et son programme pédagogique est en cours de modification.

Formation sur les enquêtes de public pour les cadres et membres du département du tourisme culturel de l'autorité nationale d'APSARA au Cambodge

- échanger sur les enquêtes mises en place sur le site d'Angkor et dans les sites patrimoniaux en France (enjeux, méthodologies et résultats) ;
- connaître les différentes approches de la connaissance des publics : les enquêtes quantitatives et qualitatives ;
- développer les compétences dans chacune des étapes à mettre en place lors d'une enquête quantitative par questionnaire : construction de l'échantillon, rédaction du questionnaire, administration des questionnaires (terrain), préparation-analyse-communication des résultats ;
- effectuer un bilan critique de l'opération.

Passeports pour le patrimoine à préserver

Les passeports sont des dépliants ou des petits livrets dédiés à la protection des monuments d'un pays notamment inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le passeport « Mali » a permis lors des opérations militaires au nord Mali de signaler les monuments à protéger prioritairement. Les passeports consacrés au Burkina Faso et au Cameroun sont en cours de réalisation. CRATERre avec le soutien du DAEI produit ces documents.

Valorisation

Le DAEI est intervenu en Éthiopie, en appui à la valorisation du patrimoine des églises Coptes du XIII^{ème} siècle de Lalibela, et en Irak afin d'aider à revitaliser la valorisation du patrimoine archéologique des sites détruits par Daesch.

En Inde il a participé à la coopération en matière de conservation patrimoniale et de recherche avec les grottes de Bhimbetka dans le Madhya Pradesh inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

Au Laos il poursuit le travail mené à Luang Prabang au suite à la mise en œuvre du nouveau schéma directeur élaboré avec Yves Dauge.

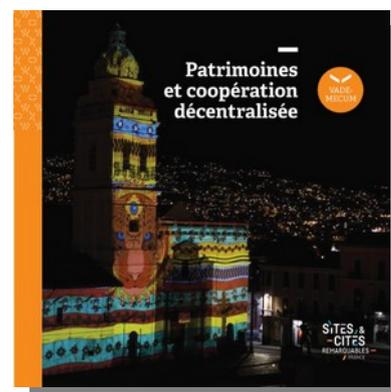
Au Mali il suit la reconstruction du tombeau des Askias à Gao par CRATERre au Mali.

Vade-mecum Patrimoine et coopération décentralisée

Lancé en mai 2019 par Christian Moro, l'ambassadeur pour l'action extérieure des collectivités territoriales au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, et Martin Malvy, président de Sites & Cités remarquables de France, ce guide à l'usage des collectivités, des associations et de la société civile permet de valoriser la riche expertise des collectivités françaises et internationales sur la thématique des patrimoines et de favoriser le développement des coopérations décentralisées autour des patrimoines.

Édité en partenariat avec le MEAE, en lien avec le Ministère de la Culture et avec les partenaires de Sites de Sites & Cités remarquables de France, le vade-mecum, qui constitue la réédition du guide de 2012, est le fruit des travaux du Comité de pilotage « Patrimoines et coopération décentralisée » qui s'est réuni régulièrement pour partager les bonnes pratiques.

Ce guide permet de donner aux territoires des clés de lecture et des orientations pour les projets de coopération internationale sur les thématiques patrimoniales et constitue un outil pour les collectivités de toutes tailles et de toutes les régions afin de développer des coopérations internationales autour des patrimoines, dont les retombées économiques, culturelles et sociales ont largement été prouvées.



Accueil de professionnels in situ

Bourses d'accueil comme outils de coopération

La promotion des patrimoines passe par l'accueil et la formation de professionnels étrangers.

Depuis 1992, les professionnels du patrimoine, de l'architecture des musées et des archives sont accueillis dans le cadre du programme ministériel Courants du monde, mis en œuvre par la Sous-direction des affaires européennes et internationales et la Maison des cultures du monde en concertation avec la direction générale des Patrimoines. Le DAEI organise une partie du séjour des professionnels étrangers lors de leur venue en France.

Bourses patrimoines d'accueil de professionnels étrangers en France

En 2019, 9 bourses ont été délivrées à des professionnels en appui à nos coopérations.

Stages patrimoines « Résidence Culture » et « Séjour Culture »

Chaque année, le Ministère organise l'accueil de professionnels étrangers dans le cadre des programmes Résidence Culture et Séjours Culture. Ces programmes s'adressent à des responsables culturels étrangers francophones, ayant une expérience confirmée (5 ans minimum) et assumant une réelle responsabilité au sein d'une entreprise, d'une institution publique ou privée, ou d'une collectivité publique. Ces programmes de formation sont conçus sous la forme de sessions collectives théoriques et pratiques. Ils visent à apporter les outils de conception et d'analyse nécessaires à la conduite de projets.

Dans ce cadre, les séjours Culture proposent un programme personnalisé et thématique composé de rendez-vous le plus souvent individualisés et de visites professionnelles auprès d'établissements culturels, publics et privés, à Paris et/ou en régions. Ces séjours concernent les domaines suivants : arts plastiques, musées, action culturelle, théâtre, cirque, musique, danse, archives, bibliothèques, livre-édition, cinéma, architecture, urbanisme et patrimoine.

En fonction de leur profil et de leur projet professionnel, les participants rencontrent des interlocuteurs institutionnels (Ministère de la Culture, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères), des responsables et des professionnels d'établissements culturels, d'associations, des partenaires privés, des artistes, des responsables de festivals, d'événements culturels et de lieux pluridisciplinaires. Dans certains cas, des rencontres et des visites collectives par petits groupes peuvent être organisées. Ces parcours communs favorisent la découverte interactive d'un lieu, d'une problématique, d'une réalité culturelle et permettent l'échange entre les participants.

Ainsi ont été accueillis :

- Résidence Culture : 13 participants en 2019 et 8 en 2018 pour le volet patrimoine.
- Séjour Culture : 2 participants en 2019 et 5 en 2018.

Actions de sensibilisation

Sites internet

- Site « événementiel » *patrimoineeurope2018.fr* : conception, suivi et diffusion du site et de sa carte interactive permettant de consulter l'ensemble des projets labellisés en temps réel. Ce site rassemblait de nombreuses informations sur l'Année européenne, l'Europe des patrimoines, les appels à projets en cours et à venir, les progrès accomplis en matière d'intégration des enjeux patrimoniaux dans les différentes politiques sectorielles de l'Union européenne, etc.
- Rubrique Circulation des biens culturels sur le site du Ministère de la Culture : de nombreux services sont impliqués (archives, archéologie, musées, biens mobiliers, livre, etc.) et doivent ainsi mettre à jour et harmoniser leurs informations en fonction des consignes générales de la DICOM du Ministère. Le DAEI coordonne ces rubriques et met à jour la partie consacrée à l'Europe et international.
- Rubrique Europe et international sur le site du Ministère de la Culture : mise à jour, alimentation des informations sur l'Europe des patrimoines.

Réseaux sociaux

- Un feuillet patrimonial hebdomadaire a été conçu par le DAEI tout au long de l'année sur les réseaux sociaux du ministère de la Culture, présenté sous la forme d'« idées de sortie » pour le week-end, valorisant ainsi de nombreux événements patrimoniaux en région auprès du grand public.

Ministère de la Culture / Direction des Patrimoines
Département des affaires européennes et internationales
Maquette : Marc Lévêque
Coordination : Isabelle Hurdubae
Édition achevée le 12 novembre 2020
Directeur de la publication : Philippe Barbat
Dépôt légal : 4^e trimestre 2020 - ISBN 978-2-11-162320-0



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Mémoire
du Monde



RESEAU EUROPEEN
DU PATRIMOINE
HEREIN



RESEAU EUROPEEN
DU PATRIMOINE
HEREIN



RESEAU EUROPEEN
DU PATRIMOINE
HEREIN



Convention pour la
protection des biens
culturels en cas de
conflit armé



ICCOMOS



International Council on
Monuments and Sites
Conseil International
des Monuments et des Sites

Cultural route
of the Council of Europe
Itinéraire culturel
du Conseil de l'Europe



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE



European heritage network
Réseau européen du patrimoine



European heritage network
Réseau européen du patrimoine



2018
ANNEE EUROPEENNE
DU PATRIMOINE
CULTUREL
#EuropeForCulture



patrimoines.org



European Union

formations dans les domaines des patrimoines matériels et immatériels